

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR

# SOMMAIRE

 3  
ÉDITO

 4  
CARTE DES COMMUNES  
ADHÉRENTES

 6  
1. LES MISSIONS DU  
SYMIELECVAR

 26  
2. LES COMPTES DU  
SYNDICAT

 31  
3. LE FONCTIONNEMENT  
DU SYMIELECVAR

 46  
4. L'INFORMATION ET LA  
COMMUNICATION

# ÉDITO



**Jacques FREYNET**  
**Président du SYMIELECVAR**

En 2018, la transition énergétique a été placée au centre des priorités du Syndicat avec notamment le déploiement complémentaires des bornes de recharge du réseau Mouv'Elec Var et toujours la maîtrise de l'énergie grâce à d'importants programmes de remplacement de luminaires vétustes pour des luminaires à LED.

2018, une année également riche en nouveautés, avec la création d'un service SIG (Système d'Information Géographique) et le lancement de la géodétection des réseaux souterrains d'éclairage public afin de répondre aux obligations réglementaires prévues dans le cadre de la protection des réseaux existants.

Je vous invite enfin à consulter le nouveau site du Syndicat : [www.symielectvar.fr](http://www.symielectvar.fr) qui a fait peau neuve pour accéder plus facilement aux nombreuses informations qui vous permettront d'en savoir plus sur le SYMIELECVAR.

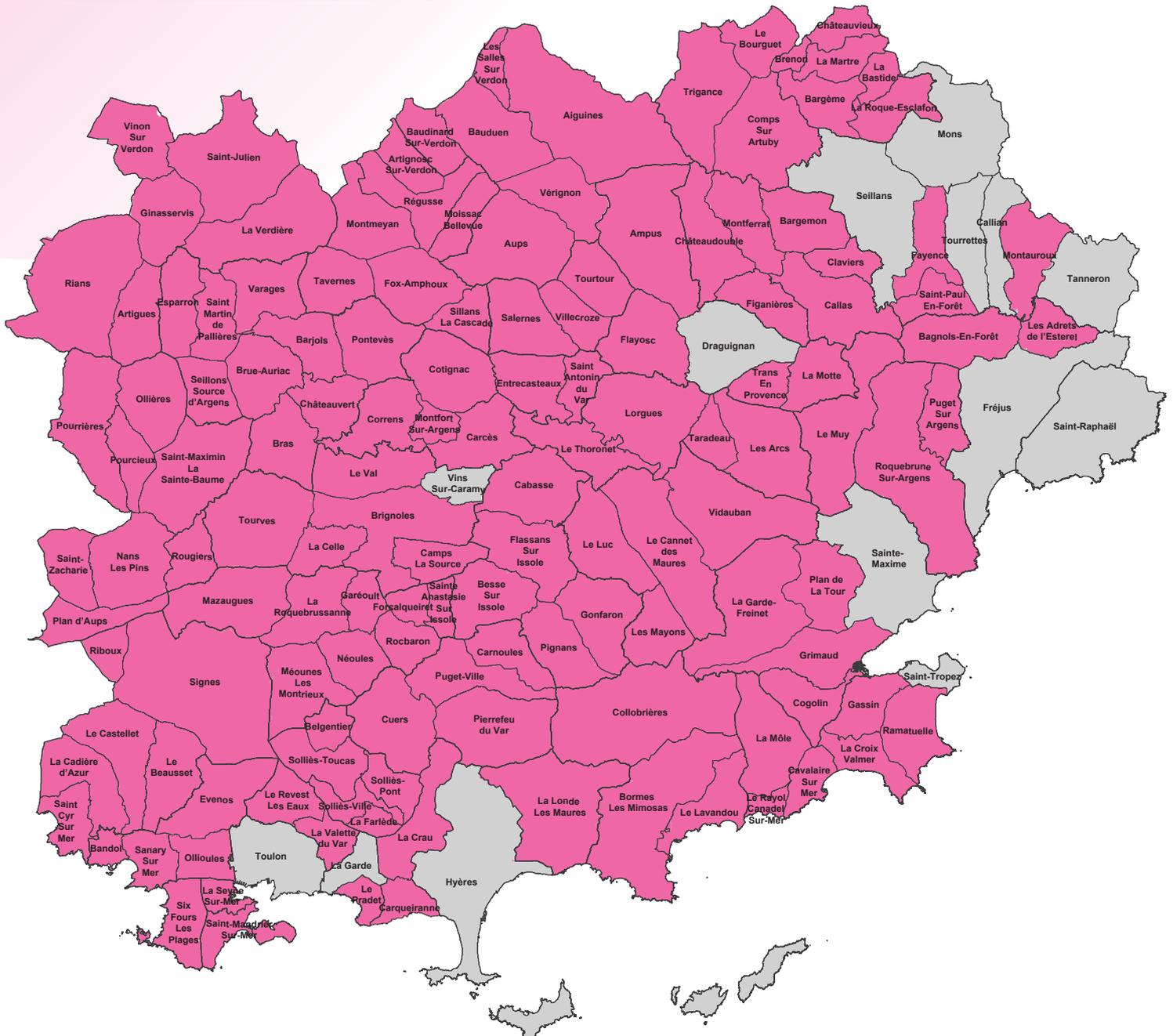
Le SYMIELECVAR, au plus proche de vos préoccupations, vous accompagne au quotidien, pour preuve, retrouvez nos actions réalisées dans ce rapport.

Bonne lecture !

# 2018 CARTE



## COMMUNES DU SYNDICAT



Ils nous ont rejoints en 2018 :

- AMPUS
- CHATEAUDOUBLE
- FIGANIERES
- BARGEMON
- CLAVIERS
- MONTFERRAT
- CALLAS
- FAYENCE\*
- MONTAUXOUX\*

\* Adhérent à la Compétence Optionnelle n°7 : Réseau de prise de charge pour véhicules électriques

CHIFFRES  
CLÉS  
2018

# De 38 à...

## 139 communes adhérentes

- |                           |                          |                             |                                   |
|---------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| 1 LES ADRETS-DE-L'ESTEREL | 37 CHATEAUVERT           | 75 MONTFERRAT               | 108 SAINT-MANDRIER-SUR-MER        |
| 2 AIGUINES                | 38 CHATEAUVIEUX          | 76 MONTFORT-SUR-ARGENS      | 109 SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES     |
| 3 AMPUS                   | 39 CLAVIERS              | 77 MONTMEYAN                | 110 SAINT-MAXIMIN LA-SAINTE-BAUME |
| 4 LES ARCS                | 40 COGOLIN               | 78 LA MOTTE                 | 111 SAINT-PAUL-EN-FORET           |
| 5 ARTIGNOSC-SUR-VERDON    | 41 COLLOBRIERES          | 79 LE MUY                   | 112 SAINT-ZACHARIE                |
| 6 ARTIGUES                | 42 COMPS-SUR-ARTUBY      | 80 NANS-LES-PINS            | 113 SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE   |
| 7 AUPS                    | 43 CORRENS               | 81 NEOULES                  | 114 SALERNES                      |
| 8 BAGNOLS-EN-FORET        | 44 COTIGNAC              | 82 OLLIERES                 | 115 LES SALLES-SUR-VERDON         |
| 9 BANDOL                  | 45 LA CRAU               | 83 OLLIOULES                | 116 SANARY-SUR-MER                |
| 10 BARGEME                | 46 LA CROIX-VALMER       | 84 PIERREFEU-DU-VAR         | 117 SEILLONS SOURCE ARGENS        |
| 11 BARGEMON               | 47 CUERS                 | 85 PIGNANS                  | 118 LA SEYNE-SUR-MER              |
| 12 BARJOLS                | 48 ENTRECASTEAUX         | 86 PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME | 119 SIGNES                        |
| 13 LA BASTIDE             | 49 ESPARRON              | 87 LE PLAN-DE-LA-TOUR       | 120 SILLANS-LA-CASCADE            |
| 14 BAUDINARD-SUR-VERDON   | 50 EVENOS                | 88 PONTEVES                 | 121 SIX-FOURS-LES-PLAGES          |
| 15 BAUDUEN                | 51 LA FARLEDE            | 89 POURCIEUX                | 122 SOLLIES-PONT                  |
| 16 LE BEAUSSET            | 52 FAYENCE               | 90 POURRIERES               | 123 SOLLIES-TOUCAS                |
| 17 BELGENTIER             | 53 FIGANIERES            | 91 LE PRADET                | 124 SOLLIES-VILLE                 |
| 18 BESSE-SUR-ISSOLE       | 54 FLASSANS-SUR-ISSOLE   | 92 PUGET-SUR-ARGENS         | 125 TARADEAU                      |
| 19 BORMES-LES-MIMOSAS     | 55 FLAYOSC               | 93 PUGET-VILLE              | 126 TAVERNES                      |
| 20 LE BOURGUET            | 56 FORCALQUEIRET         | 94 RAMATUELLE               | 127 LE THORONET                   |
| 21 BRAS                   | 57 FOX-AMPHOUX           | 95 RAYOL-CANADEL-SUR-MER    | 128 TOURTOUR                      |
| 22 BRENON                 | 58 LA GARDE-FREINET      | 96 REGUSSE                  | 129 TOURVES                       |
| 23 BRIGNOLES              | 59 GAREOULT              | 97 LE REVEST-LES-EAUX       | 130 TRANS-EN-PROVENCE             |
| 24 BRUE-AURIAC            | 60 GASSIN                | 98 RIANIS                   | 131 TRIGANCE                      |
| 25 CABASSE                | 61 GINASSERVIS           | 99 RIBOUX                   | 132 LE VAL                        |
| 26 LA CADIERE-D'AZUR      | 62 GONFARON              | 100 ROCBARON                | 133 LA VALETTE-DU-VAR             |
| 27 CALLAS                 | 63 GRIMAUD               | 101 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS   | 134 VARAGES                       |
| 28 CAMPS-LA-SOURCE        | 64 LE LAVANDOU           | 102 LA ROQUEBRUSSANNE       | 135 LA VERDIERE                   |
| 29 LE CANNET-DES-MAURES   | 65 LA LONDE-LES-MAURES   | 103 LA ROQUE-ESCLAPON       | 136 VERIGNON                      |
| 30 CARCES                 | 66 LORGUES               | 104 ROUGIERS                | 137 VIDAUBAN                      |
| 31 CARNOULES              | 67 LE LUC                | 105 SAINT-ANTONIN-DU-VAR    | 138 VILLECROZE                    |
| 32 CARQUEIRANNE           | 68 LA MARTRE             | 106 SAINT-CYR-SUR-MER       | 139 VINON-SUR-VERDON              |
| 33 LE CASTELLET           | 69 LES MAYONS            | 107 SAINT-JULIEN            |                                   |
| 34 CAVALAIRE-SUR-MER      | 70 MAZAUGUES             |                             |                                   |
| 35 LA CELLE               | 71 MEOUNES-LES-MONTRIEUX |                             |                                   |
| 36 CHATEAUDOUBLE          | 72 MOISSAC-BELLEVUE      |                             |                                   |
|                           | 73 LA MOLE               |                             |                                   |
|                           | 74 MONTAUROUX            |                             |                                   |

# 1 LES MISSIONS DU SYMIELECVAR

Créé en 2001, le Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var, autorité de contrôle de la mission de service public assuré par les concessionnaires ENEDIS et GRDF, est devenu en peu de temps l'interlocuteur privilégié des communes pour toutes questions touchant au domaine de l'énergie.

En 2018, le SYMIELECVAR compte 139 communes qui lui font confiance pour assurer des programmations annuelles importantes de travaux de dissimulation des lignes électriques aériennes qui polluent le paysage visuel de nos villes et villages, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Si le cœur de métier du SYMIELECVAR est le contrôle des concessions (électricité et gaz) et les travaux d'enfouissement des réseaux il propose également des compétences optionnelles à la carte.

## LES MISSIONS STATUTAIRES

- L'organisation et l'exercice du contrôle de distribution d'énergie électrique
- L'organisation et l'exercice du contrôle de distribution public de gaz
- L'équipement des réseaux d'éclairage public
- La maintenance du réseau d'éclairage public
- La dissimulation des réseaux d'éclairage public ou téléphonique communs au réseau de distribution publique d'énergie
- Les économies d'énergie sur les réseaux d'éclairage public
- Les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)
- La rénovation énergétique des bâtiments publics
- Le photovoltaïque
- Les réseaux de chaleur et de froid
- L'achat groupé d'électricité
- Le contrôle de la perception des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)
- La perception et le contrôle de la taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

# 1.1 LE CONTRÔLE DE CONCESSION

## LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

### Article L2224-31

#### Code général des collectivités territoriales

« Les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz, [...] **négoient et concluent les contrats de concession**, et exercent le **contrôle du bon accomplissement des missions de service public** fixées, [...] par les cahiers des charges de ces concessions ».

#### \*LE CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

Il permet de fixer les droits et les devoirs de l'Autorité Concédante et du Concessionnaire, notamment sur un sujet très sensible : les déplacements d'ouvrages lors de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie par les communes.

Le SYMIELECVAR suit et contrôle les prestations dues par ENEDIS au titre du cahier des charges de concession. Ce cahier régit les relations contractuelles entre le concessionnaire et l'autorité concédante.

Le contrôle de distribution d'électricité est une mission essentielle destinée à assurer la sécurité publique et la sûreté du réseau électrique.

**En adhérant au SYMIELECVAR, les collectivités ont transféré cette responsabilité au Syndicat qui est désormais chargé de procéder à ce contrôle.**

Le 18 septembre 2014, le syndicat a adhéré au protocole FNCCR-ERDF, sur la période tarifaire 2014-2017, prolongée jusqu'en 2021 visant à renforcer les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire ENEDIS au bénéfice de la qualité du service concédé apporté aux usagers.

Ce protocole implique :

- Une meilleure programmation et coordination des investissements réalisés par ENEDIS et le SYMIELECVAR sur les réseaux de distribution public d'électricité afin d'améliorer la qualité de la desserte d'électricité.
- Une plus grande transparence en augmentant la précision des données patrimoniales, comptables ainsi que financières transmises par ENEDIS aux autorités organisatrices.
- Une adaptation du dispositif de la redevance de concession afin de lisser les évolutions de la R2 et de mieux prévoir son évolution au cours de la période d'application des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 5 Bis, 2018-2021) acquittés par les usagers.

## LE CONTRÔLE ANNUEL D'ENEDIS

L'article 32 du cahier des charges de concession indique que, le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité de la concession (CRAC), faisant apparaître les indications sur :

- les travaux neufs et travaux de maintenance
- l'exploitation du réseau
- les relations avec les usagers
- la fourniture d'électricité
- les comptes d'exploitation



## ÉDITION DU RAPPORT D'ANALYSE DU CRAC

Sur la base du contrôle de ce CRAC, l'agent assermenté rédige un rapport d'analyse nommé « rapport de contrôle de l'autorité concédante ». Celui-ci est envoyé à toutes les communes membres.

Le rapport de contrôle de concession 2019 sera téléchargeable sur le site internet du Syndicat dans « l'espace adhérent » dans la rubrique contrôle de concession, à partir de décembre 2019. La mission de contrôle consiste à vérifier qu'ENEDIS remplit correctement sa mission de service et utilise des indicateurs techniques et comptables tels que :

- L'état et la constitution du réseau
- L'évolution de la clientèle, des tarifs sociaux...
- Le respect du décret qualité (continuité de la fourniture d'électricité et de la tenue de tension, qualité de l'électricité délivrée)
- Le suivi des travaux du concessionnaire (extension, renouvellement et renforcement)
- Les investissements pour renouvellement des ouvrages,
- Analyse comptable (immobilisations des ouvrages réalisés par l'autorité concédante).

## ...LE CONTRÔLE DE CONCESSION

La concession électrique du Syndicat regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 137 communes. Les saisines du Syndicat par les collectivités concernent principalement l'élagage, la réparation d'ouvrages dégradés et les déplacements d'ouvrages.

Le concessionnaire ne doit pas relâcher ses efforts financiers pour améliorer la performance du réseau

### AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION

La concession prendra fin le 20 décembre 2021. Afin de préparer au mieux le renouvellement de ce contrat, le syndicat a fait réaliser dès 2018 un audit de la concession électricité afin d'établir un rapport

### LE CONTRÔLE QUOTIDIEN

#### INTERVENTION DANS LES LITIGES ENTRE ENEDIS ET LES COLLECTIVITÉS OU LES PARTICULIERS

Le Syndicat accompagne ses adhérents dans leurs démarches auprès d'ENEDIS.

Lorsqu'une commune est saisie par un administré pour des problèmes relevant de la qualité des

car la région est soumise à tous les aléas climatiques (vent, canicule, inondations, neige, etc...).

Le critère B (indicateur de continuité de l'alimentation électrique) durant l'année 2018 est de 92 minutes (temps moyen de coupure pour un client de la concession toutes causes confondues) soit 17 minutes de plus qu'en 2017.

sur les enjeux financiers et patrimoniaux de la fin de concession et ainsi préparer la négociation avec le concessionnaire actuel ENEDIS qui portera sur la valeur de la concession, les biens de reprise et de retour et l'identification des biens propres du concessionnaire, la durée de la concession...

prestations liées au contrat passé avec ENEDIS, elle peut adresser une demande écrite au Syndicat précisant les coordonnées de la personne concernée, accompagné du courrier qui lui a été adressé.

La commune adresse au SYMIELECVAR une demande écrite précisant la nature du problème accompagnée d'un plan de situation et de photographies numériques si possible.

Les élus ou les services techniques peuvent également saisir le SYMIELECVAR grâce à un espace réservé dans la rubrique « espace réservé » du site Internet.

[www.symielecvar.fr](http://www.symielecvar.fr)  
Accueil → Contactez-nous

Les identifiants et les mots de passe peuvent être récupérés sur demande à l'adresse suivante :  
[camille.guiol@symielecvar.fr](mailto:camille.guiol@symielecvar.fr)



CHIFFRES  
CLÉS  
2018

En 2018, le syndicat a été saisi pour 17 litiges. Ce nombre est en diminution pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Les saisines concernent principalement des demandes d'expertise sur les propositions techniques et financières d'ENEDIS mais également des demandes de remplacements d'ouvrages défectueux, d'élagage et d'intervention sur la qualité de la fourniture d'électricité. Les interrogations sur le compteur Linky se font également de plus en plus présentes..

### CONTRÔLE DES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE SIMPLIFIÉS (ART R323-25 du code de l'énergie).

Le Syndicat est destinataire des autorisations de travaux (Art R 323-25) déposées par ENEDIS au titre des travaux d'extension, de renforcement et de branchements sur le périmètre de la concession.

Ce contrôle permet de connaître les techniques utilisées par l'exploitant en fonction de la zone de travaux et de contrôler si les réseaux à construire

prévus en aérien ne devraient pas être réalisés en souterrain. C'est un excellent moyen d'assurer une coordination éventuelle avec des travaux programmés par le Syndicat.

Les articles R323-25 sont diffusés depuis février 2014 uniquement sur e-plan (plateforme et serveur gérés par ENEDIS permettant un échange de dossiers entre les collectivités, les concessionnaires et les entreprises). En 2018, le syndicat a reçu et étudié 635 dossiers art R523-25.

### PROCEDURE VRG ET RELATION ENEDIS

L'application du protocole Valorisation des Remises Gratuites (VRG) permet de réduire les écarts d'immobilisations entre le coût des travaux engagés

par le Syndicat et la valeur de ceux-ci retenue dans le patrimoine de la concession du concessionnaire.

La procédure VRG est appliquée pleinement par le Syndicat et ENEDIS sur l'ensemble des chantiers entrepris par le SYMIELECVAR.

### QUELQUES CHIFFRES...

DONNÉES RELATIVES À LA CONCESSION					
DONNÉES	2014	2015	2016	2017	2018
NOMBRE DE COMMUNES APPARTENANT AU SYNDICAT	127	128	130	130	137
POPULATION MUNICIPALE SUR LA CONCESSION	573 506	593 427	606 143	611 035	628 460
POPULATION MUNICIPALE URBAINE	525 485	543 425	572 428	560 160	574 062
POPULATION MUNICIPALE RURALE	48 021	50 002	33 715	50 875	54 398
RÉSEAUX HTA SOUTERRAINS en Km	3 293	3 445	3 624	3 733	3 891
RÉSEAUX HTA AÉRIENS en Km	2 201	2 170	2 176	2 152	2 200
RÉSEAUX BTA SOUTERRAINS en Km	3 731	3 852	3 982	4 037	4 140
RÉSEAUX BTA NU en Km	151	149	148	145	147
RÉSEAUX BTA ISOLÉ en Km	5 439	5 498	5 662	5 656	5 885
NOMBRE DE POSTES DE DISTRIBUTION	7 865	8 016	8 265	8 343	8 588
NOMBRE DE CLIENTS SUR LA CONCESSION AU TARIF RÉGULÉ	410 406	402 940	404 729	392 669	383 339
NOMBRE DE CLIENTS AU TARIF DU MARCHÉ	25 696	42 775	53 525	69 873	91 379
NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS	2 188	2 930	2 793	2 619	19 507
TEMPS DE COUPURE " CRITÈRE B TCC " * EN MIN.	98	105	112	74	92

\*CRITERE B TCC : indicateur du temps moyen de coupures par clients Toutes Causes Confondues.

## ...LE CONTRÔLE DE CONCESSION

### LINKY

Le compteur Linky est en cours de déploiement sur tout le territoire français et notamment sur le périmètre de la concession du syndicat.

Pour rappel ce déploiement fait suite à une directive européenne du 13 juillet 2009 qui a été transposée en

droit français. Ainsi ENEDIS, qui en a la responsabilité exclusive a mis en place un calendrier de pose.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre collectivité sur le site :

[www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous](http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous)

Le déploiement est terminé sur 19 communes de la concession :

Le Pradet, La Valette-du-Var, Le Revest-les-eaux, Evenos, Roquebrune-sur-Argens, Signes, La Farlede, Vinon-sur-Verdon, Ollioules, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Cuers, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Méounes-les-Montrieux, La Roquebrussanne, Néoules, La Londe-les-Maures, Solliès-Ville.

Les autres communes sont en cours de déploiement ou à venir dans les prochains mois.

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky, les chiffres propres à la concession sont les suivants :

COMPTEURS LINKY	2018
TAUX DE POINT DE LIVRAISON ÉQUIPÉS DU LINKY	49,7 %
NOMBRE DE POINT DE LIVRAISON ÉQUIPÉS DU LINKY	233 568
NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES PAR LE DÉPLOIEMENT	70
NOMBRE DE POINT DE LIVRAISON OUVERTS À TOUS LES SERVICES LINKY	197 330
NOMBRES DE CLIENTS OUVERTS À LEUR CONSOMMATION	8 476



# Linky

## LA CONCESSION GAZ

### LISTE DES 24 COMMUNES QUI ONT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE :

BANDOL, BARJOLS, LE BEAUSSET, BRIGNOLES, LE CANNET-DES-MAURES, CARCES, CUERS, LA FARLEDE, FLAYOSC, GAREOULT, LA LONDE-LES-MAURES, LORGUES, PIERREFEU-DU-VAR, SAINT-CYR-SUR-MER, SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, SALERNES, SANARY-SUR-MER, SIGNES, SOLLIES-PONT, SOLLIES-VILLE, TOURVES, LE VAL, VARAGES, VINON-SUR-VERDON.



Le nombre de communes gérées par le Syndicat passe de 34 à 24.

Cela s'explique par la création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui a récupéré la compétence Gaz pour les communes situées sur son territoire.

### QUELQUES CHIFFRES...

DONNÉES RELATIVES À LA CONCESSION					
DONNÉES	2015	2016	2017	2017 24 communes	2018
NOMBRE DE COMMUNES APPARTENANT AU SYNDICAT	34	34	34	24	24
POPULATION TOTALE SUR LA CONCESSION	351 526	353 699	355 210	179 223	182 333
NOMBRE DE CLIENTS DU RÉSEAU	35 140	35 361	36 665	11 679	11 856
QUANTITÉS DE GAZ ACHEMINÉES en GWh	528	522	546	225	214
LONGUEUR TOTALE DE CANALISATION en Km	807.98	811.20	813.18	391,08	393,03
POSTES DE DÉTENTE RÉSEAU	82	76	73	13	13
BRANCHEMENTS COLLECTIFS	2 523	2 840	3 237	826	908
NOMBRE D'INCIDENTS	442	359	344	114	160

### DÉPLOIEMENT DE GAZPAR

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer.

De plus, les relevés seront réalisés à distance et automatiquement. Cela sera possible car le compteur GAZPAR transmet par radio les données de consommation 2 fois par jour. Des concentrateurs sont positionnés sur des points hauts (toits d'immeubles par exemple) et reçoivent ainsi les données de chaque compteur en moins d'une seconde.

C'est le rôle de Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023. Le consommateur pourra accéder quand il le désire à ses données de consommation, fixer son niveau de consommation ou encore comparer ses consommations à des profils similaires pour pouvoir se situer.

En 2018, sur la concession du SYMIELECVAR, 2 722 compteurs communicants ont été installés et 41 en 2017.

Pour connaître le calendrier de déploiement sur votre commune, rendez-vous sur le site :

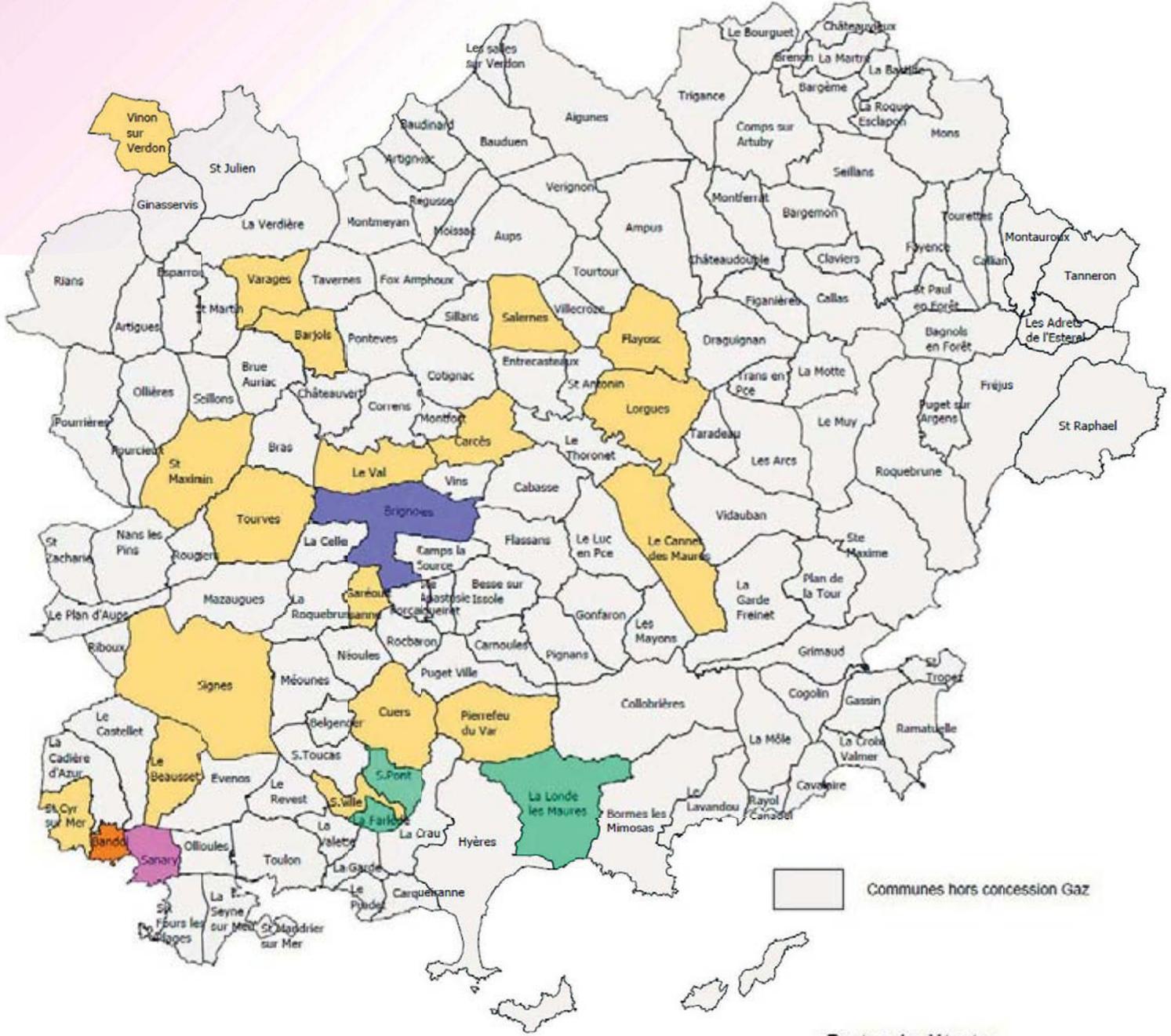
<https://monespace.grdf.fr/compteur-gazpar-et-ma-commune>.

# 2016 CARTE

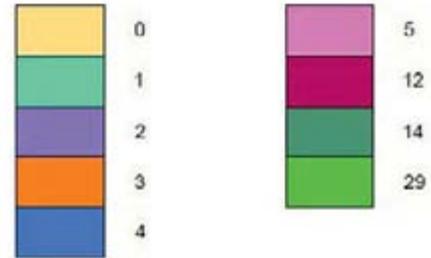
## LES POSTES DE DÉTENTE

« Les postes de détente permettent le changement de pression. Ils sont repérés sur le réseau de distribution et permettent de réduire la pression du gaz à une valeur correspondant à son utilisation.

Dans le cas d'une desserte en moyenne pression MPB (4 bars), une détente finale est effectuée dans le coffret de branchement du particulier pour à nouveau réduire la pression de 4 bars à 21 mbars. »



Gazpar



## 1.2 LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

### LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE

Le Syndicat Départemental est maître d'ouvrage de tous les travaux d'effacement qui doivent être réalisés par les collectivités adhérentes au Syndicat sur le réseau concédé à ENEDIS. Il a pour cela procédé à la dévolution de marchés publics d'études et de travaux.

La procédure retenue est l'appel d'offre ouvert avec une publicité européenne.

La direction des travaux est assurée en interne par des agents formés au sein de la structure. Cette méthode permet de suivre au mieux l'évolution des travaux et leur coordination.



Réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux et d'étêtement au poste de transformation HTA / BT « Essarts » à Ollioules.



### LES TRAVAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Pour les communes qui ont opté pour la compétence n°4, une convention organise les relations entre le Syndicat et ORANGE et s'applique en présence d'appui commun déposé dans l'emprise des travaux.

L'appui commun désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques.

Le Syndicat coordonne les travaux d'enfouissement ou de mise en discrétion de ces réseaux en intégrant à ses projets le réseau téléphonique, dans le cadre de la convention signée avec Orange. La maîtrise d'ouvrage et la direction des travaux sont facturées 5 % du montant total HT des études, des travaux et du câblage.

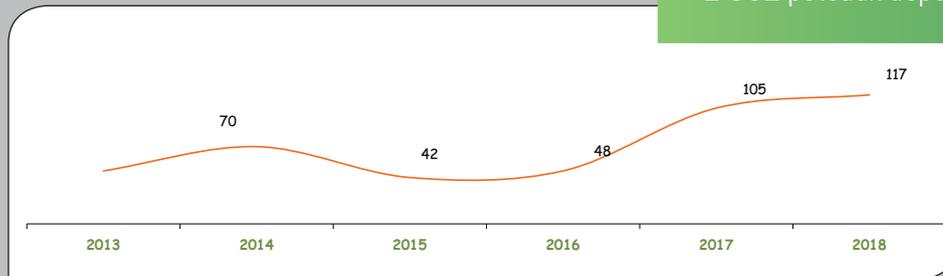
### LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour les communes qui ont opté pour les compétences optionnelles n°1 et 2.

Le Syndicat crée (compétence 1) des nouveaux réseaux d'éclairage public, ou dissimule (compétence 2) des réseaux d'éclairage public aériens et procède à la pose de matériel qui remplit les critères de performance les rendant éligibles au dispositif des CEE. Dans chaque cas, l'efficacité et l'économie d'énergie sont recherchées tout comme la simplicité d'entretien et d'exploitation du matériel.

## QUELQUES CHIFFRES...

### ■ NOMBRE DE PROJETS DEMANDÉS PAR LES COMMUNES



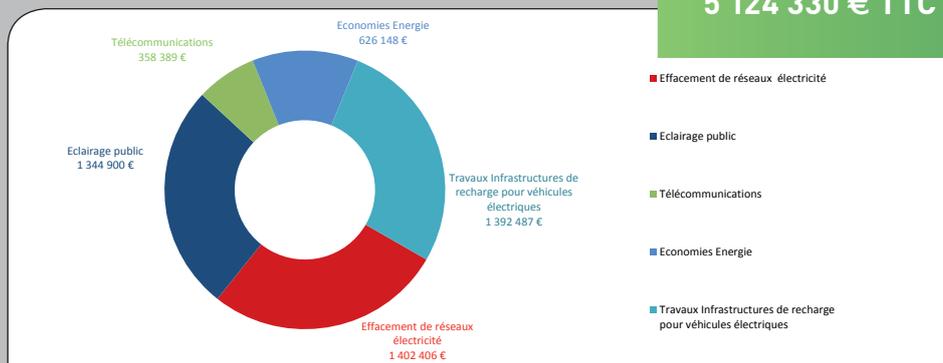
DEPUIS LA  
CRÉATION  
DU SYNDICAT

236 km de lignes dissimulées

2 862 poteaux déposés

CHIFFRES  
CLÉS  
2018

### ■ RÉPARTITION DES DÉPENSES DE TRAVAUX EN TTC 2018

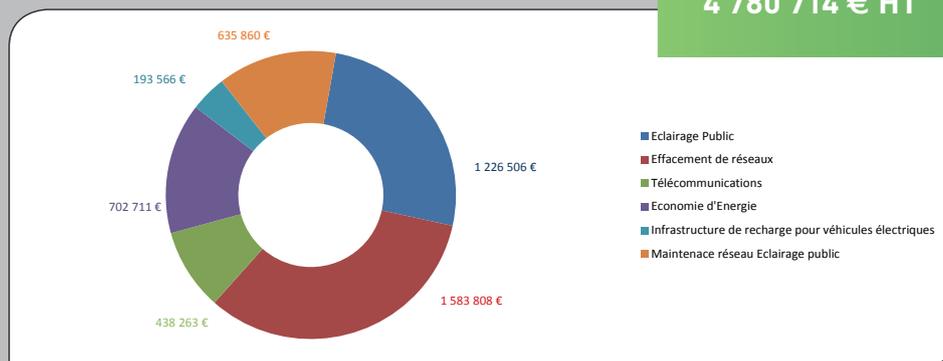


TOTAL

5 124 330 € TTC

CHIFFRES  
CLÉS  
2018

### ■ MONTANT DES ORDRES DE SERVICE EN HT 2018



TOTAL

4 780 714 € HT

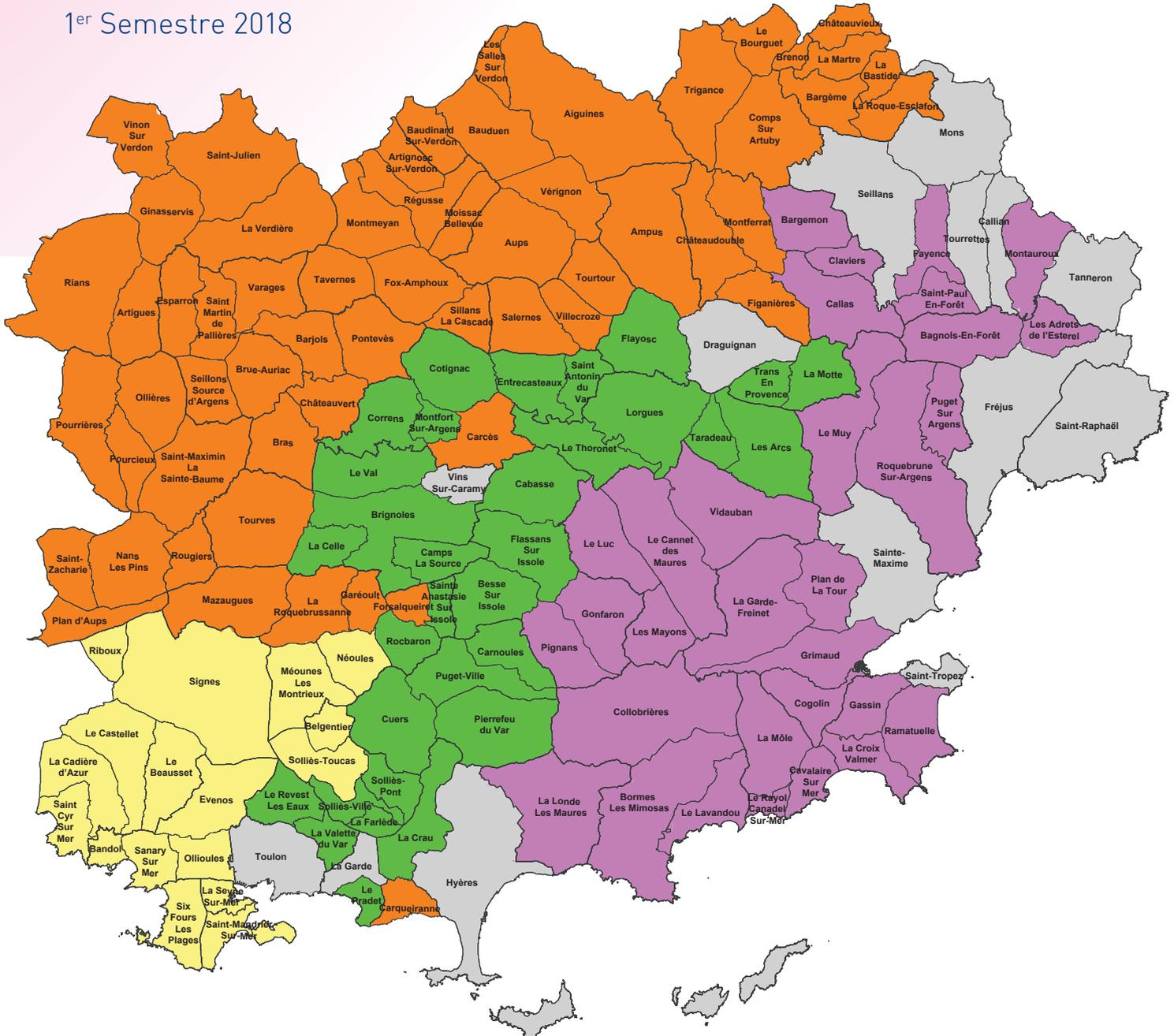
CHIFFRES  
CLÉS  
2018



# 2018 CARTE

## LOTS PAR AGENTS

1<sup>er</sup> Semestre 2018



- D. DURAND – 06 13 65 17 77 - delphine.durand@symielecvar.fr
- J. DUVAL – 06 83 10 64 98 - jerome.duval@symielecvar.fr
- F. SIMONDI – 06 73 28 81 17 - frederic.simondi@symielecvar.fr
- D. LEMIEUX – 06 13 65 05 71 - damien.lemieux@symielecvar.fr\*  
\* en doublon avec F. SIMONDI

COMMUNES HORS SYNDICAT

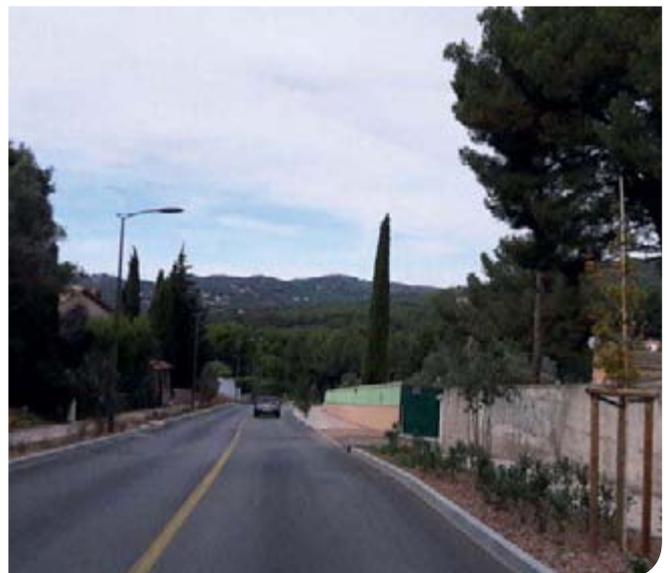
## QUELQUES PHOTOS DE CHANTIERS (Avant, après)...

Mise en souterrain des vieux réseaux aériens et pose de matériels d'éclairage public..

### CORRENS – Quartier l'Enville



### SANARY-SUR-MER – Ancien Chemin de Toulon



**SAINT-CYR-SUR-MER** – Route de La Cadière-d'Azur



# 1.3 LA GESTION ET LE CONTRÔLE DE LA TAXE ÉLECTRICITÉ

## UNE OBLIGATION FAITE AUX COMMUNES

### ■ CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA TAXE

L'article L. 3333-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose le contrôle de la taxe par un agent de contrôle habilité. Cet agent est soumis à l'obligation de secret professionnel définie aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

La taxe est obligatoire sur toutes les consommations finales d'électricité (y compris l'éclairage public) avec des exonérations possibles.

Elle est calculée sur les quantités livrées et produites et non plus sur les montants facturés.

Elle a des tarifs minima de 1.5 € par MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA et de 0.5 € par MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et inférieures ou égales à 250 kVA.

L'article L. 2333-2 du CCGT énonce qu'il est institué au profit des établissements publics de coopération intercommunale, au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

### ■ CONTRÔLE DES FOURNISSEURS ACTIFS SUR LE TERRITOIRE DU SYMIELECVAR

La liste des fournisseurs est issue de l'état d'ENEDIS qui détaille le volume total d'électricité que le distributeur achemine et facture aux fournisseurs d'électricité.

Cet état permet à l'agent de contrôle de s'assurer qu'aucun fournisseur n'échappe au reversement de la taxe.



ALTERNA	ENERGEM	GEDIA	ILEK	PROXELIA	SOWEE	ENERCOOP
DIRECT ENERGIE	ENERGIES DU SANTERRE	ENI GAS & POWER	ENERGIES LIBRES	GREEN YELLOW	TOTAL ENERGIE GAZ	GAZ DE PARIS
EDF	JOUL	S.A.V.E	LAMPIRIS	SELIA	TOTAL SPRING	IBERDROLA
EDSB L'AGENCE	ENGIE	HYDRONEXT	LUCIA	SIPLEC	ENERGIE D'ICI	SOWATT
ENALP	GEG SDE	HYDROPTION	PLANETE OUI	SOLVAY	UNIPER	VATTENFALL

## ■ ÉVOLUTION DU VOLUME DE LA TAXE

**CHIFFRES  
CLÉS**  
**2018**

Le taxe versée par les fournisseurs en **2018** s'élève à **16 403 734 €**.



## ■ TARIFS DE LA TCCFE

ANNÉE	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	TARIFS 0,75	TARIFS 0,25
2011	8	6/MWh-0,006/KWh	2/MWh-0,002/KWh
2012	8.12	6,09/MWh-0,00609/KWh	2,03/MWh-0,00203/KWh
2013	8.28	6,21/MWh-0,00621/KWh	2,07/MWh-0,00207/KWh
2014	8.44	6,33/MWh-0,00633/KWh	2,11/MWh-0,00211/KWh
2015	8.50	6,375/MWh-0,00638/KWh	2,125/MWh-0,00213/KWh
2016	8.50	6,375/MWh-0,00638/KWh	2,125/MWh-0,00213/KWh
2017	8.50	6,38/MWh-0,00638/KWh	2,13/MWh-0,00213/KWh
<b>2018</b>	<b>8,50</b>	<b>6,375/MWh-0,00638/KWh</b>	<b>2,125/MWh-0,00213/KWh</b>

d'indexation des tarifs légaux de la taxe. Ainsi depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016, il n'est plus nécessaire de délibérer chaque année pour réactualiser le coefficient multiplicateur.

Les tarifs légaux de base de la taxe qui sont actualisés en proportion de l'indice moyen des prix à la

consommation hors tabac établi pour l'avant-dernière année et le même indice établi pour l'année 2013.

# 1.4 LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

## LES CHANTIERS DE TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Remplacement des matériels vétustes, baisse des puissances installées, variation de puissance, amélioration de la qualité d'éclairage.

Lanterne fonctionnelle STELIUM.



Lanterne décorative VENICE.



### ■ TRAVAUX EN COURS EN 2018

LE BEAUSSET	LE PRADET	SAINT PAUL EN FORET	TRIGANCE
-------------	-----------	---------------------	----------

### ■ DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES EN COURS EN 2018

AIGUINES	CHATEAUDOUBLE	VIDAUBAN
CARNOULES	PLAN DE LA TOUR	VILLECROZE
CAVALAIRE	TRANS-EN-PROVENCE	LES MAYONS

### ■ CEE EN COURS D'INSTRUCTION

13 081 528 kwhcumacs au titre des travaux 2018

### ■ ACCÈS À LA PLATEFORME DE CEE VIA LE SITE DU SYMIELECVAR

#### CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : COMMENT OBTENIR LA PRIME ?

Les Certificats d'Économie d'Énergie sont attribués aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre primes.

Chaque fournisseur d'énergie détermine librement le montant de ses primes. Pour un même projet, les primes vont donc varier d'un obligé à l'autre. En conséquence, il y a tout intérêt à les comparer.

La comparaison est simple et gratuite sur la plate-forme, il suffit de :

1. Renseigner en 3 minutes le projet sur la plate-forme et obtenir une première estimation de la prime.
2. Être recontacté dans les 24h pour vérifier l'éligibilité de votre dossier au dispositif.
3. Recevoir les offres de primes dans les 24h par les fournisseurs d'énergie.
4. Choisir l'offre de prime la plus intéressante.

The screenshot shows a web interface with a progress bar at the top: '1 Votre projet > 2 Vos coordonnées > 3 Validez'. The main heading is 'SIMULER ET COMPARER LES PRIMES ENERGIE'. Below this, there's a section 'Choisissez votre secteur' with five icons: 'Bâtiment résidentiel', 'Bâtiment tertiaire (Bureaux, école, hôtel...)', 'Réseau (chauffage/froid, éclairage, électricité, ...)', 'Transport', and 'Agriculture'. To the right, a box titled 'Comment ça marche?' lists four steps: 1. Renseignez votre projet, 2. Recevez les offres, 3. Comparez et choisissez, 4. Percevez votre prime à la fin de vos travaux. At the bottom right, there's a 'Une Question ?' section with the contact info '04 65 01 02 25 ou info@ne-pro.fr'.

## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le Syndicat s'est associé avec l'Agence des Politiques Énergétiques du Var (APEV83) pour venir en soutien des communes qui souhaitent agir sur la consommation d'énergie de leurs bâtiments communaux.

Début 2019, un bureau d'études spécialisé dans la rénovation énergétique sera mandaté par le SYMIELECVAR, via un marché de maîtrise d'œuvre, pour répondre à toutes les problématiques des communes adhérentes. Ce prestataire va étudier les bâtiments

publics des communes qui souhaitent diminuer les dépenses énergétiques. Le Syndicat reste l'interlocuteur privilégié des communes et veille à ce que les études réalisées par le prestataire soient conformes aux demandes de la collectivité. Si la commune décide d'exécuter les travaux, le bureau d'études réalisera le marché correspondant, toujours sous contrôle du SYMIELECVAR. Les travaux seront suivis et dirigés par le Syndicat pour le compte des communes jusqu'à la livraison.



## LA GÉODETECTION

Le marché public « Détection et Géoréférencement en classe de précision A du réseau souterrain d'Éclairage Public et de la Signalisation Lumineuse Tricolore » a été attribué et notifié à la Société ELLIVA (LOT 1 et LOT 2) et à la Société ÉTUDIS (LOT 3), le 20/12/2018.

80 communes adhérentes sont concernées par ce marché. Parmi elles, 23 communes n'ayant pas

transféré la compétence « Maintenance Éclairage Public » au syndicat, ont choisi de conventionner avec le SYMIELECVAR afin de lui confier la géo-détection de leur réseau souterrain d'Éclairage Public et de Signalisation Lumineuse Tricolore.

La longueur à géodétecter de précision classe A est estimée à 825 km sur l'ensemble des 80 communes.

En 2019, le SYMIELECVAR prévoit de géo-détecter 400 km de réseau.



# 1.5 LES BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

2018 est une année importante dans le programme de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques avec plus de **81 bornes** installées sur **57 communes** Varoises.

106 abonnés  
4 306 charges  
48 903 kWh consommés

CHIFFRES  
CLÉS  
2018



En 2019, le réseau Mouv'Elec Var est constitué de 111 bornes et le déploiement est toujours en évolution.

Le Syndicat prend en charge la gestion complète du Réseau Mouv'Elec Var :

- Construction et mise en service
- Maintenance et dépannage assurés par une société spécialisée
- Supervision et accessibilité des bornes par tous les utilisateurs
- Paiement des charges par les usagers.



Mouv'Elec Var



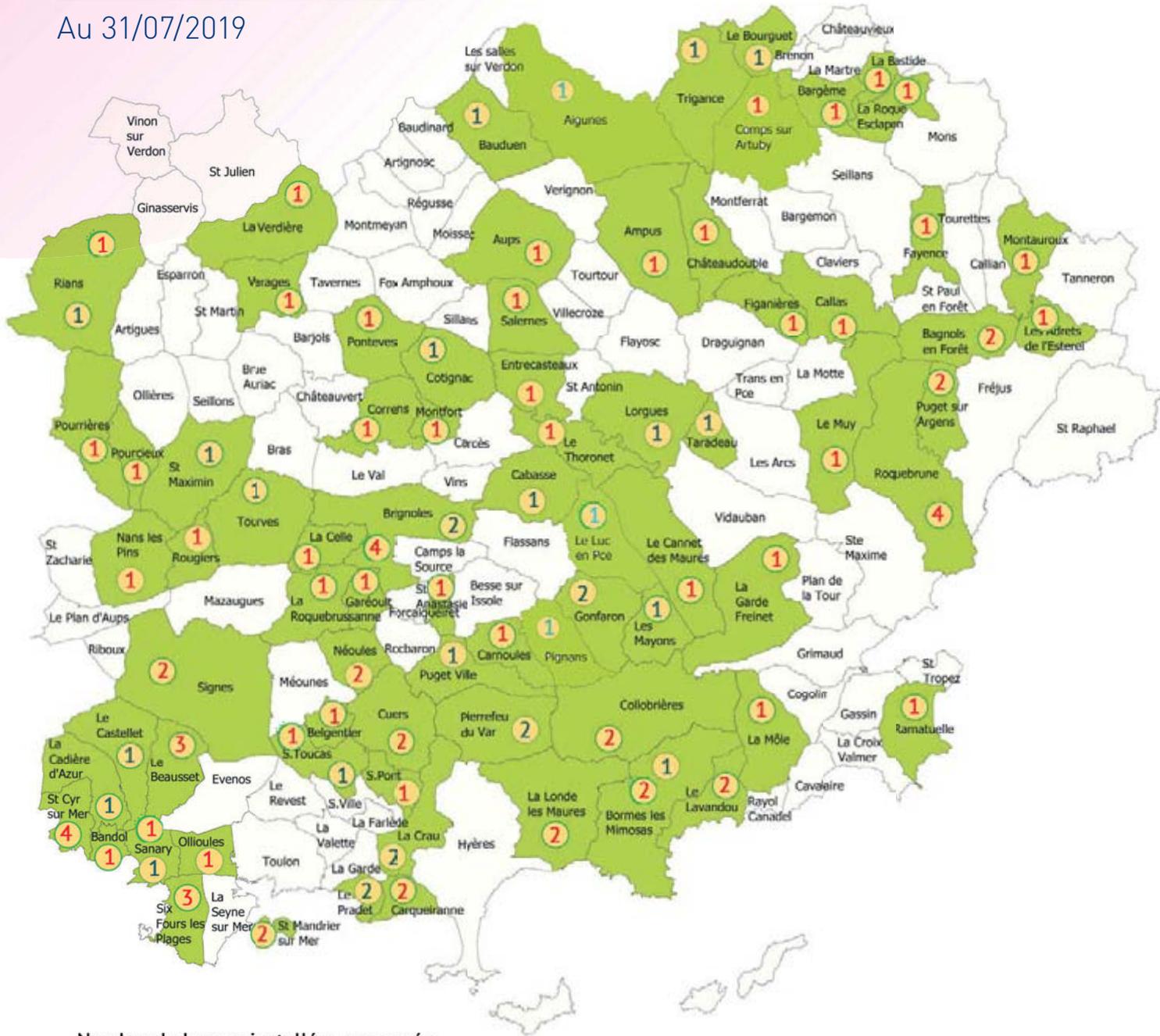


# 2018

## RÉPARTITION

### DES BORNES DE RECHARGE

Au 31/07/2019



En 2018, le réseau **MouvElec Var** est composé de **108 bornes**.

**CHIFFRES CLÉS**  
**2018**

# 1.6 GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

## MAÎTRISE DES COÛTS D'ACHAT

Le groupement de commandes, dont le SYMIELECVAR est le coordonnateur, est constitué de 80 membres.

En 2019, il en comptera 101. La liste, définie en bureau du 21/06/2018, comprend 92 collectivités, 6 CCAS et 3 établissements de santé.

Le marché 2016-2018 passé pour le compte des membres du groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les points de livraison (PDL)>36KVA prenant fin le 31/12/2018, un nouvel accord cadre a

été lancé. Il a été notifié, en octobre 2018, aux Sociétés ENGIE et EDF. Pour la fourniture d'électricité de ces points de livraison et de ceux des nouveaux membres, un marché subséquent N°1 (MS1) a été lancé, qui a été attribué à la Société ENGIE pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019.

En 2019, un marché subséquent N°2 (MS2) sera lancé pour les PDL<36KVA dont le marché se termine le 31/12/2019.

# 1.7 LES RODP

## DES RECETTES IMPORTANTES PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES

### ■ ÉLECTRICITÉ

Conformément aux dispositions du décret 2002-409 du 26 mars 2002, la commune perçoit, chaque année de la part d'ENEDIS, sous réserve d'avoir délibéré à cet effet, une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé annuellement suivant les dispositions de l'article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La redevance représente en 2018, sur le territoire du Syndicat **206 911 euros** pour une population totale de **629 517 habitants**.

### ■ CHANTIERS PROVISOIRES

Depuis le décret du 27 mars 2015, les communes et les départements perçoivent une RODP au titre de l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz.

Le syndicat a donc invité les communes à délibérer pour instaurer le principe de la perception d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux électriques ou gaziers.

La délibération prise avant la fin de l'année N permet de percevoir la RODP au titre des ouvrages mis en service ou mis en gaz durant N-1.

Un modèle de délibération, de décision et d'état des sommes dues a été adressé aux communes adhérentes.

### ■ GAZ

Dans le cadre de cette mission, le syndicat s'attache à vérifier que la commune perçoit bien la Redevance d'Occupation du Domaine Public versée par le distributeur et le transporteur de gaz en contrepartie de leur occupation du domaine public communal.

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 prévoit une formule de la redevance, qui s'applique quelle que soit la nature du réseau (transport ou distribution) ou du gaz (naturel ou propane). Les montants des redevances tels que prévus par ce décret sont des montants maxima. La commune est libre de fixer le montant qu'elle entend réclamer. Cette redevance est calculée en fonction de la longueur du réseau de distribution et / ou de transport situé sur le domaine public et tient compte de l'actualisation de l'indice ingénierie.

### ■ COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

En contrepartie de l'occupation du domaine public, les opérateurs propriétaires des réseaux doivent verser aux communes une redevance dont le montant est encadré par le Décret du 27 décembre 2005. Le syndicat propose une assistance technique au contrôle de la RODP. 55 communes ont confié cette mission au SYMIELECVAR. L'une des premières actions du syndicat en la matière est de veiller à ce que toutes les communes qui lui ont confié cette mission titrent la RODP chaque année, et récupèrent la redevance non titrée depuis 5 ans auprès de la société Orange.

Par la suite, à l'appui des plans sous format numérique, le Syndicat vérifiera la véracité des déclarations de l'Opérateur Orange.

## 1.8 LA MAINTENANCE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La maintenance de l'éclairage public assurée par le SYMIELECVAR a pour objectif de répondre aux enjeux d'un éclairage économe et de qualité. Depuis la délibération du comité syndical du 30 juin 2011, la compétence optionnelle n°8 « Maintenance éclairage public » est ajouté aux statuts du syndicat à l'article 2.2.4.

**En 2018, 58 communes ont confié au SYMIELECVAR, la gestion de leur réseau d'éclairage public.**



ARTIGUES	GAREOULT	
AUPS	GINASSERVIS	
BARJOLS	LE LUC	LA ROQUEBRUSSANNE
BAUDUEN	LES MAYONS	ROUGIERS
LE BEAUSSET	MAZAUGUES	SAINT-ANTONIN-DU-VAR
BESSE-SUR-ISSOLE	MEOUNES	SAINT-JULIEN
CABASSE	LA MOLE	SAINT-MANDRIER-SUR-MER
CALLAS	MONTFORT	SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
CAMPS-LA-SOURCE	NANS-LES-PINS	SALERNES
CARNOULES	NEOULES	SIGNES
LE CASTELLET	PIGNANS	SOLLIES-TOUCAS
CHATEAUDOUBLE	PLAN D'AUPS-SAINTE-BAUME	SOLLIES-VILLE
COLLOBRIERES	LE PLAN-DE-LA-TOUR	TARADEAU
COTIGNAC	PONTEVES	TAVERNES
LA CROIX-VALMER	POURCIEUX	LE THORONET
ESPARRON	POURRIERES	TOURVES
EVENOS	PUGET-VILLE	LE VAL
FLASSANS-SUR-ISSOLE	RIANS	VARAGES
FLAYOSC	RIBOUX	LA VERDIERE
FORCALQUEIRET	ROCBARON	VILLECROZE

Cette mission comprend notamment, le dépannage des lampes et armoires en panne, le traitement des DT-DICT, la charge d'exploitation qui doit permettre de gérer les accès au réseau et donc sécuriser les interventions.

Un site internet est à la disposition des collectivités pour permettre un signalement en ligne.

# 2 LES COMPTES DU SYNDICAT

## 2.1 LES DÉPENSES

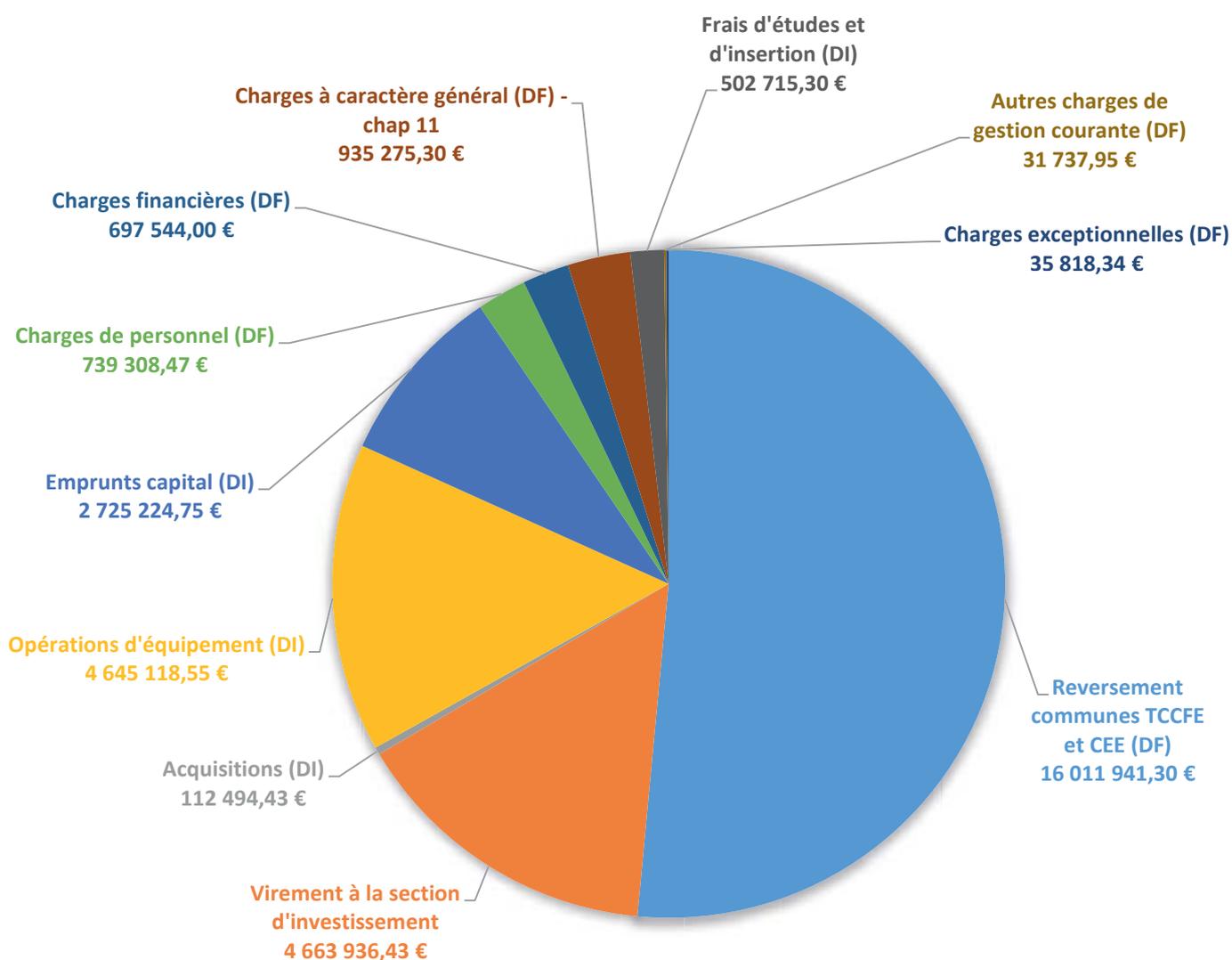
### LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

DF : dépenses de fonctionnement

DI : dépenses d'investissement

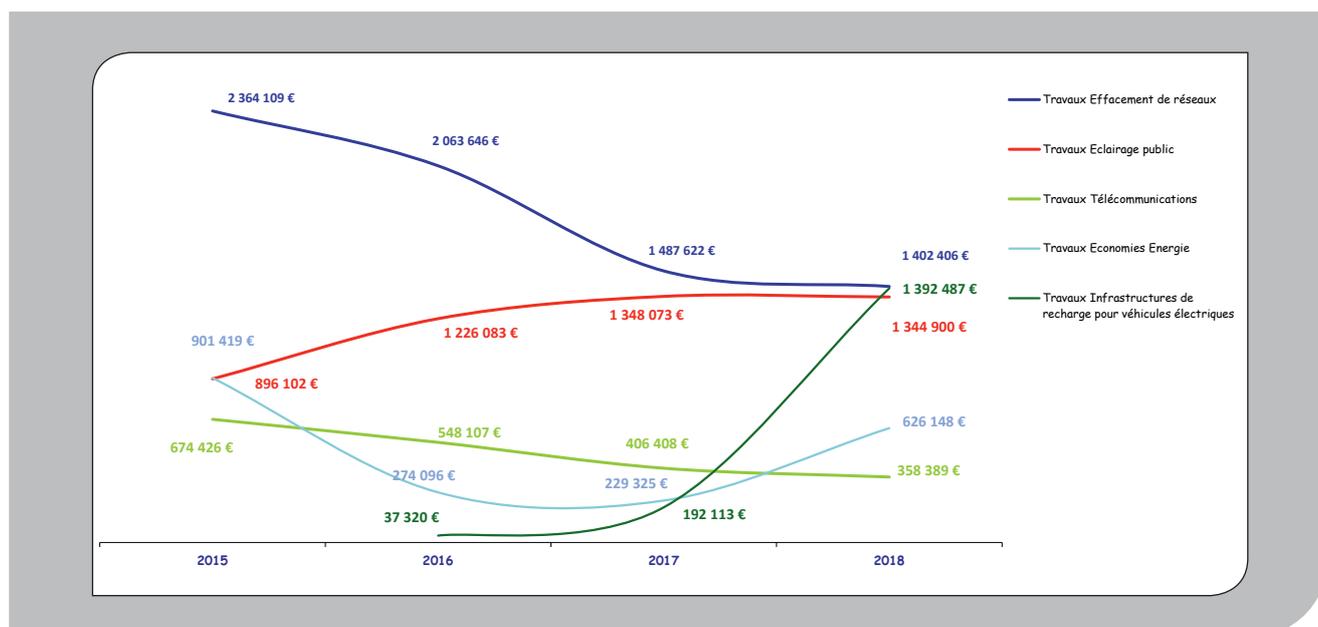
CHIFFRES CLÉS  
2018

### LES DÉPENSES

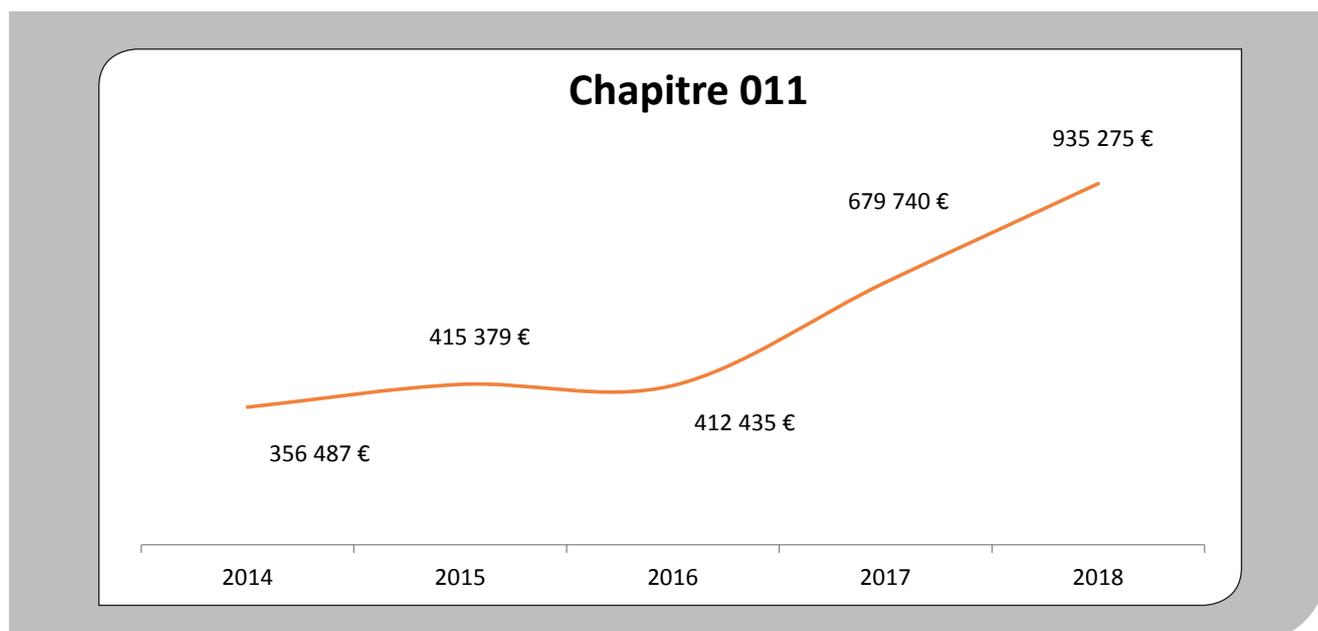


## ÉVOLUTION DES DÉPENSES

### LES TRAVAUX



### LE CHAPITRE 011



L'augmentation significative des dépenses de ce chapitre en 2018 est due aux frais de gestion des 60 communes qui ont adhéré à la compétence « Maintenance de l'Éclairage Public » et aux frais de maintenance des bornes de recharges pour véhicules électriques. Le SYMIELECVAR règle les dépenses pour les communes qui ont choisi ces compétences sur le chapitre 011, puis leur en demande le remboursement.

## 2.2 LES RECETTES

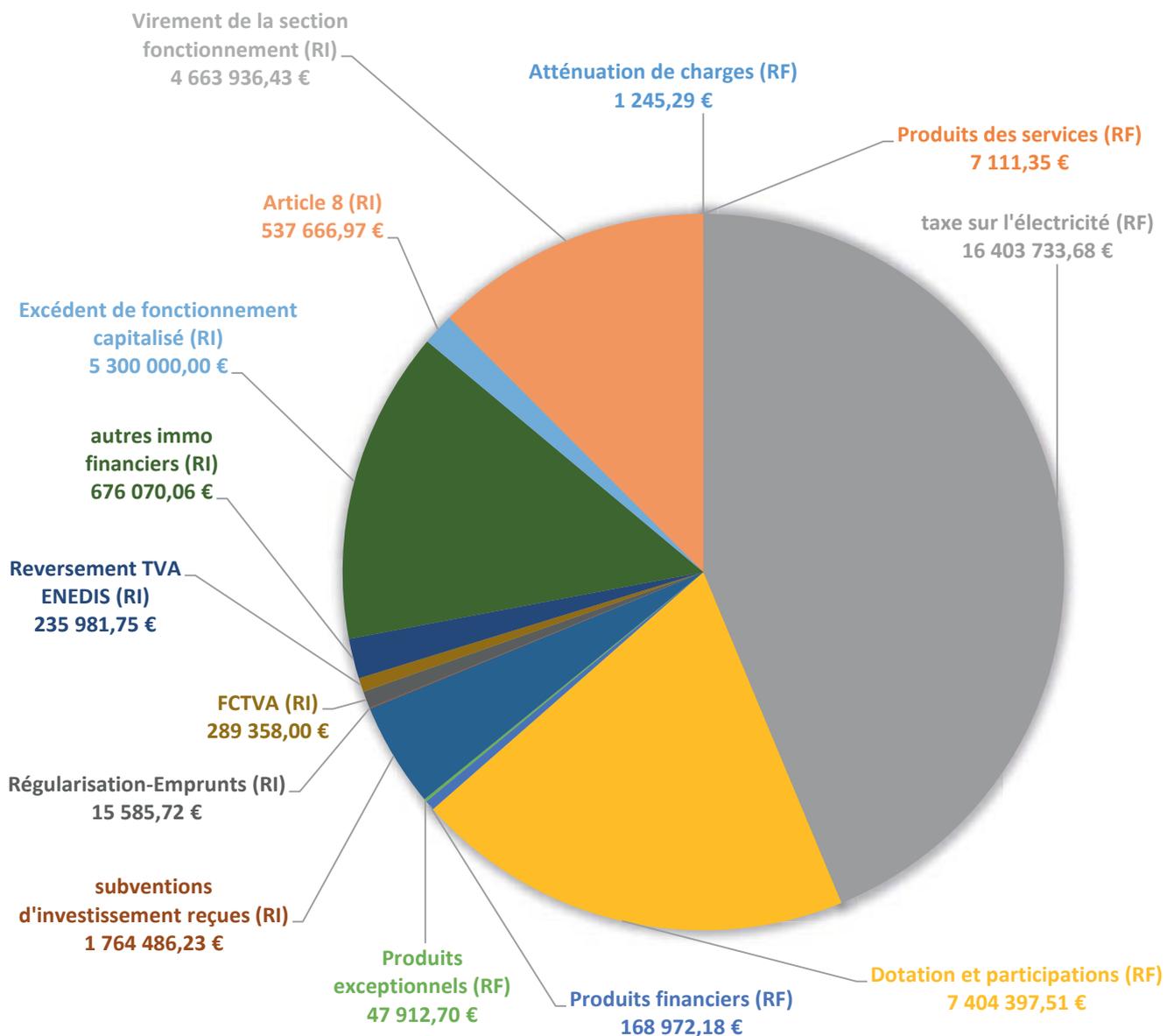
### LA RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

RF : recettes de fonctionnement

RI : recettes d'investissement

CHIFFRES CLÉS  
2018

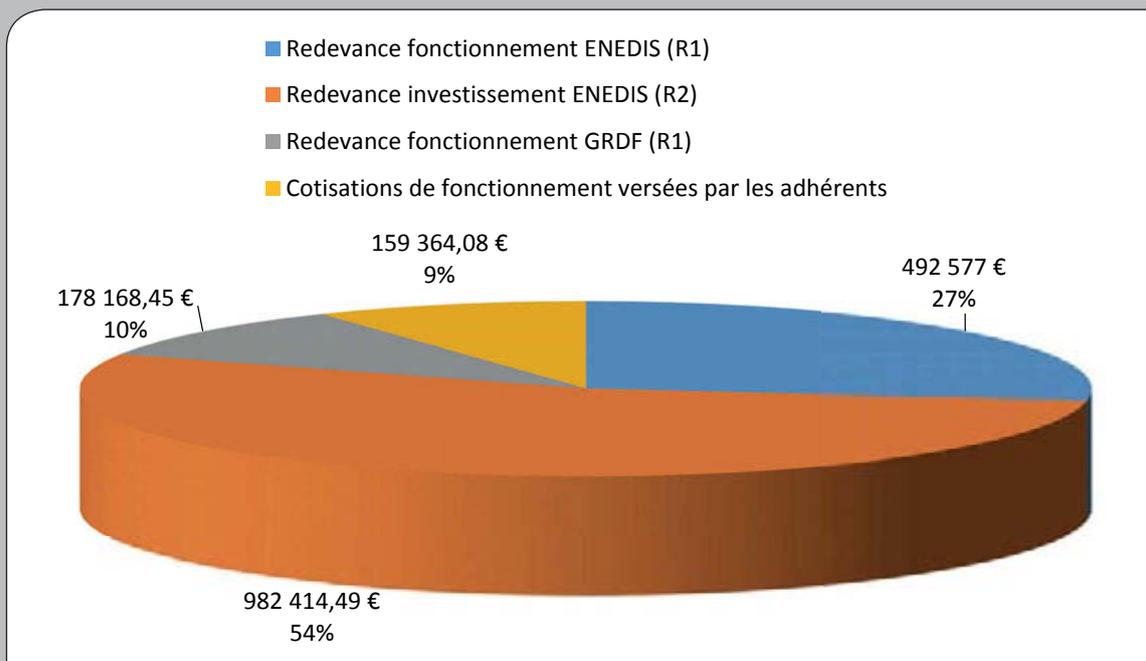
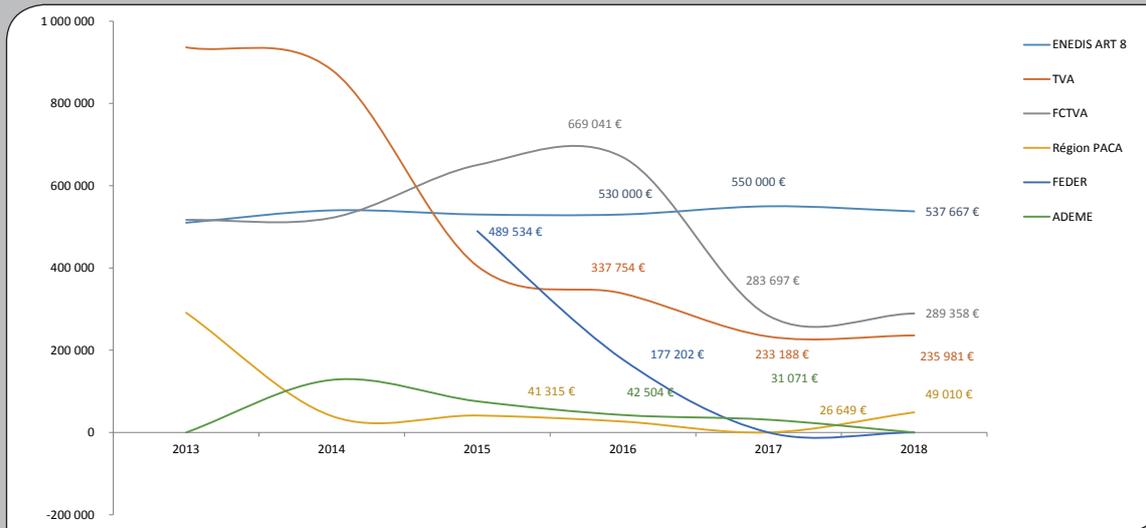
#### LES RECETTES



## ÉVOLUTION DES RECETTES

Depuis sa création, le SYMIELECVAR demande à chaque commune une cotisation annuelle d'un centime d'euro par habitant + 20 Euros.

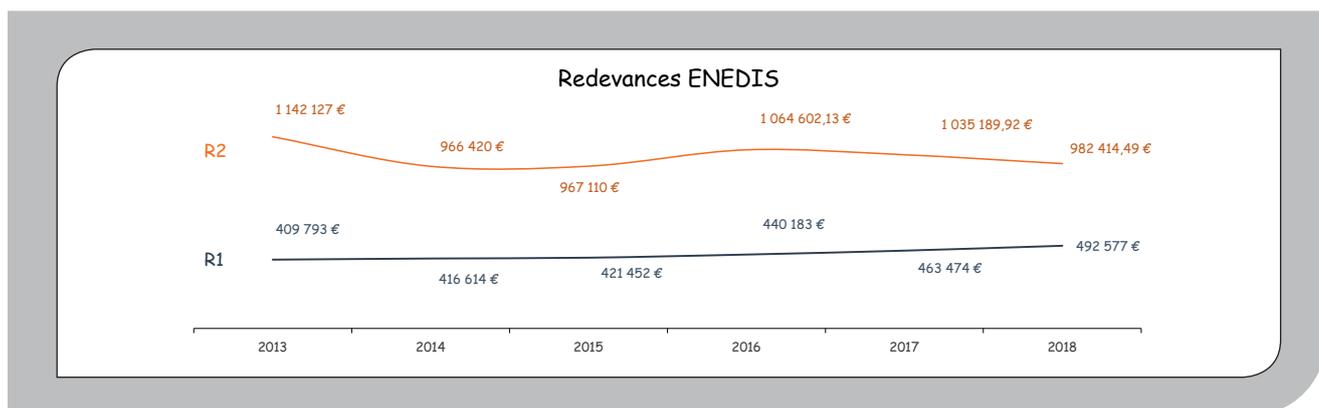
### LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS



## REDEVANCES ENEDIS

Les Redevances R1 (de fonctionnement) et R2(d'investissement) sont dues par ENEDIS au titre de la mise à disposition des ouvrages électriques dans la

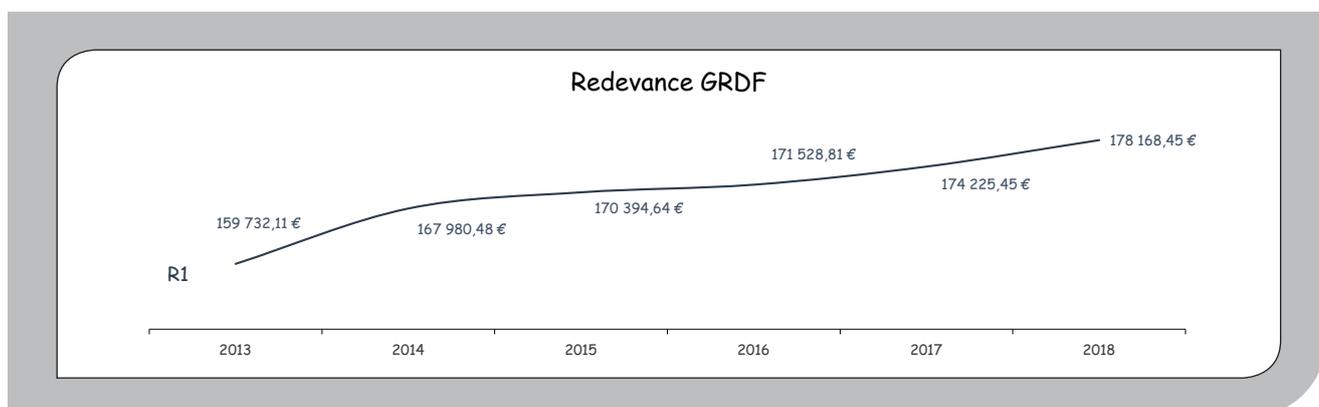
concession. La R1 et une partie de R2 sont affectées au fonctionnement du Syndicat, le reste de R2 est destiné à financer les travaux d'effacement des lignes électriques.



## REDEVANCES GRDF

La Redevance R1 (de fonctionnement) est due par GRDF en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages de gaz dans la concession. A noter que la R1

sur le territoire MTPM a été versée en 2018 au titre de l'année 2017 au Syndicat par MTPM. Cela ne sera pas le cas pour 2019. Nous prévoyons donc une baisse des recettes en 2019.



## LES AIDES AUX COMMUNES

Le syndicat apporte une aide aux travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité selon les règles suivantes :

- Taux : 50 %
- Plafond : 50 000 euros
- Critères géographiques : Centre ville, entrées et sorties d'agglomération, sites remarquables ou protégés.

Il affecte le financement en fonction des recettes disponibles chaque année. Certaines opérations peuvent être réalisées sans financement.

En 2016, le Comité Syndical a fixé le taux de financement

des travaux mentionnés ci-dessus à 50 % et a porté le plafond de cette participation à 50 000 €.

Il a également été instauré les aides suivantes :

- Financement de 20 % du montant hors taxes des travaux d'équipement ou de renouvellement d'installations d'éclairage public incluant la mise en place de matériels ou de dispositifs destinés à faire baisser les consommations et l'impact sur les réseaux de distribution d'électricité ;
- Participation à hauteur de **76.5 % du coût TTC de la supervision et de la maintenance** par an et par borne installée pour aider les communes à maîtriser les coûts de gestion et de maintenance du réseau MOUV' ELECVAR.

# 3 SON FONCTIONNEMENT

## 3.1 L'ORGANIGRAMME DES ÉLUS

### LE BUREAU - Avril 2018

#### PRÉSIDENT

**M. Jacques FREYNET**

Adjoint au Maire SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

#### 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT

**M. Michel OLLAGNIER**

Conseiller Municipal OLLIOULES, Délégué MTPM

#### 10 VICE-PRÉSIDENTS

<p><b>M. Dominique OSPIZI</b> Conseiller Municipal LE REVEST, Délégué MTPM</p>	<p><b>M. Claude ALEMAGNA</b> Maire LORGUES</p>	<p><b>M. Philippe DURANDO</b> Adjoint au Maire BRIGNOLES</p>	<p><b>M. Richard TYDGAT</b> Adjoint au Maire RAMATUELLE</p>	<p><b>Mme Bernadette SINTES</b> Conseillère Municipale CARQUEIRANNE, Déléguée MTPM</p>
<p><b>M. Jean-Raymond NIOLA</b> Conseiller Municipal POURCIEUX</p>	<p><b>Mme Nicole FANELLI</b> Maire SALERNES</p>	<p><b>M. BERNARD FOURNIER</b> Maire FLASSANS-SUR- ISSOLE</p>	<p><b>M. Michel ARMANDI</b> Adjoint au Maire COLLOBRIERES</p>	<p><b>M. Gabriel UVERNET</b> Maire LE THORONET</p>

#### 1 SECRÉTAIRE

**M. Paul AUGUSTIN**

Adjoint au Maire ROUGIERS

#### 10 MEMBRES

<p><b>M. Pierre MEYERE</b> Adjoint au Maire AUPS</p>	<p><b>M. Jean-Bernard KISTON</b> Adjoint au Maire PIERREFEU</p>	<p><b>M. Roger ANOT</b> Adjoint au Maire BELGENTIER</p>	<p><b>Mme Liliane GELIN</b> Adjointe au Maire FOLCALQUEIRET</p>	<p><b>M. Roger GARCIN</b> Adjointe au Maire COTIGNAC</p>
<p><b>M. Philippe LEFEVRE</b> Adjoint au Maire ROQUEBRUNE-SUR- ARGENS</p>	<p><b>Mme Hélène ARMITANO</b> Adjointe au Maire FLAYOSC</p>	<p><b>M. Christian RYSER</b> Adjoint au Maire NEOULES</p>	<p><b>M. Gilles LOMBARD</b> Adjoint au Maire GINASSERVIS</p>	<p><b>M. Gérard AUBERT</b> Adjoint au Maire LA LONDE-LES- MAURES</p>

# ...L'ORGANIGRAMME DES ÉLUS

## LES COMMISSIONS - *Avril 2018*

### ÉLUS COMMISSION DES FINANCES

M. Paul <b>AUGUSTIN</b> ROUGIERS	M. Philippe <b>DURANDO</b> BRIGNOLES	Mme Nicole <b>FANELLI</b> SALERNES	M. Jacques <b>FREYNET</b> SAINT-MAXIMIN-LA- SAINTE-BAUME
M. Tayeb <b>GUELLATI</b> VIDAUBAN	M. Claude <b>LAMBERT</b> TOURVES	M. Michel <b>LINDEBOOM</b> CAVALAIRE	

### ÉLUS COMMISSION DES TRAVAUX

M. Roger <b>ANOT</b> BELGENTIER	M. Laurent <b>ETIENNE</b> SAINT-JULIEN	Mme Nicole <b>FANELLI</b> SALERNES	M. Christian <b>GHINAMO</b> ESPARRON
M. André <b>LAILLET</b> OLLIÈRES	M. Claude <b>LAMBERT</b> TOURVES	M. Richard <b>MAURIN</b> CABASSE	

### ÉLUS COMMISSION SUIVI DE CONCESSION

M. Paul <b>AUGUSTIN</b> ROUGIERS	M. Jacques <b>FREYNET</b> SAINT-MAXIMIN- LA-SAINTE-BAUME	M. Jean-Raymond <b>NIOLA</b> POURCIEUX	M. Michel <b>OLLAGNIER</b> OLLIOULES, Délégué MTPM	M. Daniel <b>VUILLERMOZ</b> SIGNES
--	---	--	---	--

### ÉLUS COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. Michel <b>ARMANDI</b> COLLOBRIERES	M. Jacques <b>FREYNET</b> SAINT-MAXIMIN-LA- SAINTE-BAUME	M. Jérôme <b>GERARD</b> TRIGANCE	M. Erwan <b>JAEN</b> MEOUNES-LES- MONTRIEUX
---	---	--	--

## ÉLUS COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DSP

### TITULAIRES

<b>M. Christian DEBAQUE</b> LE VAL	<b>M. Jérôme GERARD</b> TRIGANCE	<b>M. Jean-Raymond NIOLA</b> POURCIEUX	<b>M. Michel OLLAGNIER</b> OLLIOULES, Délégué MTPM	<b>M. Dominique OSPIZI</b> LE REVEST, Délégué MTPM
---------------------------------------	-------------------------------------	---	--	--

### SUPLÉANTS

<b>M. Jacques FREYNET</b> SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	<b>M. Erwan JAEN</b> MEOUNES-LES-MONTRIEUX	<b>M. Michel LINDEBOOM</b> CAVALAIRE-SUR-MER	<b>M. Christian RYSER</b> NEOULES
--	---	---	--------------------------------------

## ÉLUS COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### TITULAIRES

<b>M. Christian DEBAQUE</b> LE VAL	<b>Mme Liliane GELIN</b> FORCALQUEIRET	<b>M. Claude LAMBERT</b> TOURVES	<b>M. Dominique OSPIZI</b> LE REVEST, Délégué MTPM
---------------------------------------	---	-------------------------------------	--

### SUPLÉANTS

<b>M. Laurent ETIENNE</b> SAINT-JULIEN	<b>M. Christian GHINAMO</b> ESPARRON	<b>M. Michel OLLAGNIER</b> OLLIOULES, Délégué MTPM	<b>M. Alain OUAKI</b> TOURTOUR
---	---	--	-----------------------------------

## 3.2 LE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2018

Les délibérations du Comité Syndical sont publiées dans un recueil des actes administratifs établi en application de l'article L. 5211-47 du code général des collectivités territoriales.

### 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

#### BUREAU du 06 février

- 1 - Avenant au marché subséquent MS 2017-04 index 272 (lot n°1) commune d'OLLIOULES chantier n°1350 « chemin Ste Barbe ».
- 2 - Avenant au marché subséquent MS 2017-03 index 273 (lot n°1) commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES chantier n°757 « Corniche du Cros ».
- 3 - Autorisation donnée au Président de lancer un appel d'offres restreint pour l'achat de matériel d'éclairage public.
- 4 - Convention de participation aux frais de fonctionnement du local du SIVOM de la Région de Callas mis à disposition du SYMIELECVAR pour les tâches de secrétaire.
- 5 - Convention de mise à disposition du personnel du SIVOM de la Région de Callas au SYMIELECVAR.
- 6 - Convention relative aux séances d'exams psychotechniques groupées proposées par le CDG83.
- 7 - Convention cadre de formation 2018 avec le CNFPT.
- 8 - Convention de renouvellement d'adhésion au service Archives du CDG83.
- 9 - Modification de la convention de fonds de concours signée avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SANARY-SUR-MER dossier n°1440/2017.
- 10 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME dossier n°1392 2017/EP.
- 11 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de SAINT-PAUL-EN-FORET dossier n°1764 2017/EP.
- 12 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie EP commune de TRIGANCE dossier n°1426 2018 EE.

#### COMITÉ SYNDICAL du 19 février

- 13 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

#### BUREAU du 06 mars

- 14 - Convention de gestion transitoire avec MTPM.
- 15 - Avenant n°1 de la convention article 8.
- 16 - Avenant n°6 au contrat de concession.
- 17 - Autorisation donnée au Président de lancer un accord cadre à bons de commande pour les travaux d'éclairage public 2018-2021.
- 18 - Convention pour la réalisation d'une mission d'optimisation des charges sociales avec le cabinet CTR.
- 19 - Modification de la convention de fonds de concours avec la CASSB pour les travaux à LA CADIERE D'AZUR dossier n°1617/2017.

#### COMITÉ SYNDICAL du 30 mars

- 20 - Approbation du compte de gestion 2017 du SIE de BARGEMON.
- 21 - Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal.
- 22 - Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe photovoltaïque.
- 23 - Adoption du compte administratif 2017 du SIE de BARGEMON.
- 24 - Adoption du compte administratif 2017 du SYMIELECVAR. Budget principal.
- 25 - Adoption du compte administratif 2017 budget photovoltaïque.
- 26 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017.
- 27 - Vote du budget primitif 2018. Budget principal.
- 28 - Vote du budget primitif 2018. Budget annexe photovoltaïque.
- 29 - Répartition du résultat d'exécution budgétaire 2017 du SIE de BARGEMON dissous.
- 30 - Admission en non valeur.
- 31 - Intégration des comptes du SIE de BARGEMON dissous. Annulation du compte 27638 suite à une erreur d'imputation.

## 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

### BUREAU du 23 mai

- 32 - Programme de travaux d'effacement de réseaux 2018.
- 33 - Convention de travaux SOLLIES-PONT 2018
- 34 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de COLLOBRIERES dossier n°683/2017.
- 35 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de CORRENS dossier n°1796/2017.
- 36 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux effacement réseaux commune de COTIGNAC dossier n°1403/2017.
- 37 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de PONTEVES dossier n°1461/2017.
- 38 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux effacement réseaux commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS dossier n°1433/2017.
- 39 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux effacement réseaux commune de LA ROQUEBRUSSANNE dossier n°1271/2016.
- 40 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de BANDOL dossier n°1645/2017.
- 41 - Modification de la délibération n°3 du 06/02/2018 : « autorisation donnée au Président de lancer un appel d'offres restreint pour l'achat de matériel d'éclairage public ».
- 42 - Modalités de fonctionnement du réseau de bornes de recharge : prise en charge des dépenses par le Syndicat et les communes adhérentes pour l'année 2018.
- 46 - Demande de subvention auprès de la Région PACA pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques supplémentaires (programme ADVENIR).
- 47 - Renouvellement du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire du SYMIELECVAR. Avenant n°7.
- 48 - Autorisation donnée au Président pour signer la convention de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIERE D'AZUR chantier n°1921/2018.
- 49 - Autorisation donnée au Président pour signer la convention de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIERE D'AZUR chantier n°1618/2018.
- 50 - Autorisation donnée au Président pour signer la convention de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIERE D'AZUR chantier n°1922/2019.
- 51 - Autorisation donnée au Président pour signer la convention de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SIGNES chantier n°1795/2018.
- 52 - Autorisation donnée au Président pour signer la convention de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SIGNES dossier n°1832/2018.

### BUREAU du 21 juin

- 43 - Charte d'engagement Plan Climat avec la Région PACA.
- 44 - Demande d'aide de la Région PACA pour l'implantation d'une station de recharge de véhicules électriques à partir d'ombrières sur le parking du SYMIELECVAR avec batterie de stockage.
- 45 - Cristallisation des membres du groupement de commande d'achat d'électricité.
- 53 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BANDOL dossier n°1644/2017EP.
- 54 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BANDOL dossier n°1598/2018EP.
- 55 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LE PLAN DE LA TOUR dossier n°1143/2017.

# ...LE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## 3<sup>e</sup> TRIMESTRE

### COMITÉ SYNDICAL du 05 juillet

- 56 - Actualisation du tableau des effectifs du SYMIELECVAR :
  - création des emplois de : Chargé(e) de communication et de Responsable des Etudes et Applications des Systèmes d'Information,
  - suppression de l'emploi d'Assistante de Gestion de Concession et de Communication.
- 57 - Approbation du compte de gestion de clôture du SIE de BARGEMON.
- 58 - Adhésion du SYMIELECVAR au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).

### BUREAU du 27 septembre

- 59 - Adhésion des communes de CALLAS, LE PLAN DE LA TOUR, SAINT-ANTONIN-DU-VAR à la compétence optionnelle n°8 « Maintenance éclairage public » du SYMIELECVAR.
- 60 - Demande de subvention à l'ADEME pour les diagnostics éclairage public communes de BARGEMON, CALLAS, MONTFERRAT, SAINT-TROPEZ.
- 61 - Adoption de la « Charte de bonnes pratiques de la commande publique » TPE-PME.
- 62 - Convention de financement avec GRDF pour l'alimentation en gaz de la ZAC Nicopolis.
- 63 - Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV) fixant la participation financière de la Communauté pour la desserte en gaz de la ZAC Nicopolis.
- 64 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de VIDAUBAN dossier n°1540/2018.
- 65 - Retour de biens à la commune de LA CRAU suite à reprise de la compétence optionnelle n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public ».
- 66 - Mise à jour de la tarification IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)
- 67 - Mise à jour des modalités de fonctionnement du réseau MOUV'ELEC VAR : prise en charge des dépenses par le Syndicat et les communes adhérentes pour l'année 2018.

- 68 - Création d'un poste de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe.
- 69 - Actualisation du tableau des effectifs du SYMIELECVAR au 27 septembre 2018.
- 70 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BARJOLS dossier n°1391/2018EP.
- 71 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de BRIGNOLES dossier n°1345/2018.
- 72 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de VIDAUBAN dossier n°1539/2018.
- 73 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de COTIGNAC dossier n°1637/2018.
- 74 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune d'ENTRECASTEAUX dossier n°1615/2018.
- 75 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune d'EVENOS dossier n°1384/2016.
- 76 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de FLASSANS-SUR-ISSOLE dossier n°1630/2018EP.
- 77 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de GINASSERVIS dossier n°1805/2018EP.
- 78 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de NEOULES dossier n°1597/2018EP.
- 79 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME dossier n°1815/2018EP.
- 80 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune du RAYOL-CANADEL dossier n°1887/2018.
- 81 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LE VAL dossier n°1754/2018EP.
- 82 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LA MOLE dossier n°1444/2018EP.
- 83 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de CAVALAIRE-SUR-MER dossier n°1706/2018.
- 84 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de CAVALAIRE-SUR-MER dossier n°1705/2018.

## 4<sup>e</sup> TRIMESTRE

### COMITÉ SYNDICAL du 07 novembre

- 85 - Décision modificative n°1/2018.
- 86 - Retour de biens de la commune de SAINT-MANDRIER-SUR-MER suite à reprise de la compétence optionnelle n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » en vue du transfert vers MTPM.

### BUREAU du 21 décembre

- 87 - Mise à jour de la programmation 2018 de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques.
- 88 - Demande d'aide de la Région PACA pour la réalisation d'une étude relative au SMART CHARGING des véhicules électriques en Région PACA.
- 89 - Taux de cotisation pour les relevés de réseau en classe A pour les communes n'ayant pas transféré la compétence « Maintenance EP ».
- 90 - Autorisation donnée au Président de signer les conventions de service relatives aux missions de géo-référencement pour le compte des communes adhérentes.
- 91 - Renouvellement de la convention avec l'Agence des Politiques Energétiques du Var (COFOR).
- 92 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de BAGNOLS-EN-FORET dossier n°1408/2017.
- 93 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de BRIGNOLES dossier n°1972/2018.
- 94 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de BRIGNOLES dossier n°1437/2018.
- 95 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de BRIGNOLES dossier n°1971/2018.
- 96 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de LA CADIERE D'AZUR dossier n°1186/2018.
- 97 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LA CADIERE D'AZUR dossier n°1599/2018EP.
- 98 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LA CADIERE D'AZUR dossier n°1454/2018EP.
- 99 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LE CASTELLET dossier n°1672/2018EP.
- 100 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de ROCBARON dossier n°2101/2018EP.
- 101 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de NANS-LES-PINS dossier n°1700/2018.
- 102 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de SALERNES dossier n°1800/2018.
- 103 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de GASSIN dossier n°1533/2018.
- 104 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de SOLLIES-TOUCAS dossier n°1623/2017EP.
- 105 - Seuil de tarification des connexions GIREVE.
- 106 - Avenant n°1 à la convention de gestion transitoire SYMIELECVAR / MTPM.
- 107 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LES MAYONS dossier n°1973/2018EP.
- 108 - Création de deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux.
- 109 - Actualisation du tableau des effectifs du SYMIELECVAR au 21 décembre 2018.
- 110 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'art.3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984).
- 111 - Modification de la délibération n°66 du 27 septembre 2018 relative aux tarifs d'itinérance GIREVE.
- 112 - Autorisation donnée au Président pour signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de la SANARY-SUR-MER « Morvenède/Rotger » dossier n°1616/2017.
- 113 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement réseaux commune de LA CROIX-VALMER dossier n°1378/2018.

## 3.3 LE REGISTRE DES ARRÊTÉS

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES ARRÊTÉS 2018 :

NUMERO	DATE	OBJET
1	10/01/2018	SERVICE NON FAIT – TECHNICIEN TERRITORIAL
2	10/01/2018	MALADIE ORDINAIRE – TECHNICIEN TERRITORIAL
3	16/01/2018	MALADIE ORDINAIRE – ATTACHE PRINCIPAL
4	16/01/2018	MALADIE ORDINAIRE – TECHNICIEN TERRITORIAL
4 BIS	06/02/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT TECHNIQUE
5	08/02/2018	ATTRIBUTION IFSE – ADJOINT ADMINISTRATIF
6	08/02/2018	AVANCEMENT CADENCEMENT UNIQUE – TECHNICIEN PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
7	08/02/2018	AVANCEMENT CADENCEMENT UNIQUE – REDACTEUR
8	08/02/2018	AVANCEMENT CADENCEMENT UNIQUE – ADJOINT TECHNIQUE
9	08/02/2018	AVANCEMENT CADENCEMENT UNIQUE – ADJOINT TECHNIQUE
10	08/02/2018	AVANCEMENT CADENCEMENT UNIQUE – AGENT MAITRISE PRINCIPAL
11	26/02/2018	RADIATION DES CADRES – TECHNICIEN TERRITORIAL
12	28/02/2018	SERVICE NON FAIT – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
13	15/03/2018	AUTORISATION TRAVAIL TEMPS PARTIEL – REDACTEUR
14	21/03/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
15	22/03/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
16	28/03/2018	TITULARISATION A TEMPS COMPLET – ADJOINT TECHNIQUE

17	09/04/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
18	12/04/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
19	17/04/2018	AVANCEMENT D'ECHELON – REDACTEUR
20	24/04/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
21	15/05/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT TECHNIQUE
22	24/05/2018	RADIATION DES EFFECTIFS POUR MUTATION – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
23	31/05/2018	MODIFICATION ARRETE 13.18 TEMPS PARTIEL – REDACTEUR
24	07/06/2018	TITULARISATION TEMPS COMPLET – ADJOINT TECHNIQUE
25	07/06/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
26	02/07/2018	TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR SOINS ENFANT A CHARGE – AGENT MAITRISE
27	05/07/2018	TITULARISATION TEMPS COMPLET ANNULE ET REMPLACE ARRETE N° 24 – ADJOINT TECHNIQUE
28	06/07/2018	MALADIE ORDINAIRE – ATTACHE PRINCIPAL
29	01/09/2018	AVANCEMENT CADENCEMENT UNIQUE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
30	27/08/2018	AVANCEMENT CADENCEMENT UNIQUE – INGENIEUR EN CHEF
31	03/09/2018	NOMINATION STAGIAIRE TEMPS COMPLET – ADJOINT TECHNIQUE
32	03/09/2018	ATTRIBUTION IFSE – ADJOINT TECHNIQUE
33	03/09/2018	ATTRIBUTION IFSE – ADJOINT ADMINISTRATIF
34	03/09/2018	NOMINATION STAGIAIRE TEMPS COMPLET – ADJOINT ADMINISTRATIF

35	27/09/2018	AVANCEMENT CADENCEMENT UNIQUE – ADJOINT TECHNIQUE
36	04/10/2018	AVENANT ARRETE NOMINATION STAGIAIRE – ADJOINT TECHNIQUE
37	04/10/2018	AVENANT ARRETE NOMINATION STAGIAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF
38	04/10/2018	AVENANT ARRETE NOMINATION STAGIAIRE – ADJOINT TECHNIQUE
39	04/10/2018	AVANCEMENT ECHELON CADENCEMENT UNIQUE – ADJOINT TECHNIQUE
40	16/10/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 <sup>RE</sup> CLASSE
41	25/10/2018	AVANCEMENT ECHELON CADENCEMENT UNIQUE – ADJOINT ADMINISTRATIF
42	29/10/2018	MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 <sup>RE</sup> CLASSE
43	14/11/2018	DETACHEMENT POUR. EFFECTUER STAGE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE – TECHNICIEN PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
44	14/11/2018	ATTRIBUTION INDEMNITE SPECIFIQUE SERVICE – TECHNICIEN PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
45	14/11/2018	ATTRIBUTION PRIME SERVICE & RENDEMENT – TECHNICIEN PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE
46	14/11/2018	MALADIE ORDINAIRE – REDACTEUR

## 3.4 LES RÉUNIONS SYMIELECVAR 2018

### COMITÉS SYNDICAUX

19 FÉVRIER  
22 MARS (reportée)  
30 MARS  
28 JUIN (reportée)  
05 JUILLET  
25 OCTOBRE (reportée)  
07 NOVEMBRE

### BUREAUX

06 FEVRIER  
06 MARS  
16 MAI (reportée)  
23 MAI  
21 JUIN  
27 SEPTEMBRE  
11 DECEMBRE (reportée)  
21 DECEMBRE

### COMMISSION FINANCES

06 FEVRIER  
06 MARS

### COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

16 MAI  
25 JUILLET  
26 SEPTEMBRE  
17 OCTOBRE

### COMMISSION SUIVI DE CONCESSION

15 OCTOBRE  
18 OCTOBRE

### COMMISSION DES TRAVAUX

16 MAI

### COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

17 DECEMBRE

## 3.5 LA LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2018

### Liste des marchés 2018

#### MARCHES DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Accord cadre de services à bons de commande mono-attributaire de maintenance des réseaux d'éclairage public et travaux sur le territoire du SYMIELECVAR	19/01/2018	EGE NOEL BERANGER	13713	08/03/2018	2 ans reconductible 1 fois pour une durée d'un an
Accord cadre de services à bons de commande mono-attributaire de maintenance des réseaux d'éclairage public et travaux sur le territoire du SYMIELECVAR	19/01/2018	EGE NOEL BERANGER	13713	08/03/2018	2 ans reconductible 1 fois pour une durée d'un an
AC forfaitaire de prestations de service d'assurance « Responsabilité civile et risques annexes »	31/01/2018	SMAACL ASSURANCES	79031	06/02/2018	4 ans
Accord cadre de prestation de missions de diagnostics amiante	12/07/2018	ARI	83140	24/07/2018	2 ans reconductible une fois pour la même période
Accord cadre relatif à la mise en œuvre d'un site internet et d'un outil de signalement par smartphone, leur mise à jour, leur maintenance	05/07/2018	LA JUNGLE	34170	10/07/2018	4 ans
Accord cadre à bons de commande Géodétection des réseaux sensibles Relevés de classe A	12/10/2018	ELLIVA	51520	20/12/2018	1 an reconductible 3 fois pour la même durée
Accord cadre à bons de commande Géodétection des réseaux sensibles Relevés de classe A	12/10/2018	ELLIVA	51520	20/12/2018	1 an reconductible 3 fois pour la même durée
Accord cadre à bons de commande Géodétection des réseaux sensibles Relevés de classe A	12/10/2018	ETUDIS	83340	20/12/2018	1 an reconductible 3 fois pour la même durée
Accord cadre étude de l'impact patrimonial et financier de la fin de concession électricité	13/12/2018	AEC	75008	17/12/2018	2 ans reconductible une fois pour la même période
Maîtrise d'œuvre Effacement de réseaux de distribution publique d'énergie et connexes	21/12/2018	SARESE / ATHENA	69210/13013	21/12/2018	2 ans

#### MARCHES DE FOURNITURES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
MS1 fourniture et acheminement d'électricité	29/10/2018	ENGIE	92400	31/10/2018	3 ans
Marché de fournitures de matériel d'éclairage public	06/08/2018	ECLATEC	54528	12/10/2018	1an reconductible 3 fois pour la même durée

## 3.6 LES PARTENAIRES



### Fonds Européen de Développement Régional

Aides à l'installation procédés de variation de puissance sur les équipements d'éclairage public.



### Association des Maires du Var

Réunions d'information pour la préparation à l'ouverture du marché de l'énergie aux particuliers. Information des Maires.



### Conseil Départemental du Var



### Conseil Régional SUD

Aide au financement de travaux concernant des rénovations dans les hameaux, pour les communes de moins de 3 000 habitants.



### Métropole Toulon Provence Méditerranée

Mise en place de conventions de réalisation de travaux d'effacement de lignes électriques sur les voies communautaires des communes appartenant au périmètre SYMIELECVAR.



### Enedis

Relations dans le cadre du contrôle de concession. Participations financières.



### GrDF

Relations dans le cadre du contrôle de concession. Participations financières.



### Orange

Mise en œuvre de la convention d'effacement des appuis communs entre le réseau Orange et celui de distribution publique d'énergie.



### Trésor Public

Gestion des comptes du Syndicat, Trésorerie de BRIGNOLES.



### FNCCR

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Appui logistique et réglementaire du Syndicat.



### Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Aide au financement des études de diagnostic énergétiques sur les réseaux d'éclairage public. Convention de partenariat.



### Agence des Politiques Énergétiques du Var

L'Association des Communes Forestières du Var conseille, forme et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois énergie.



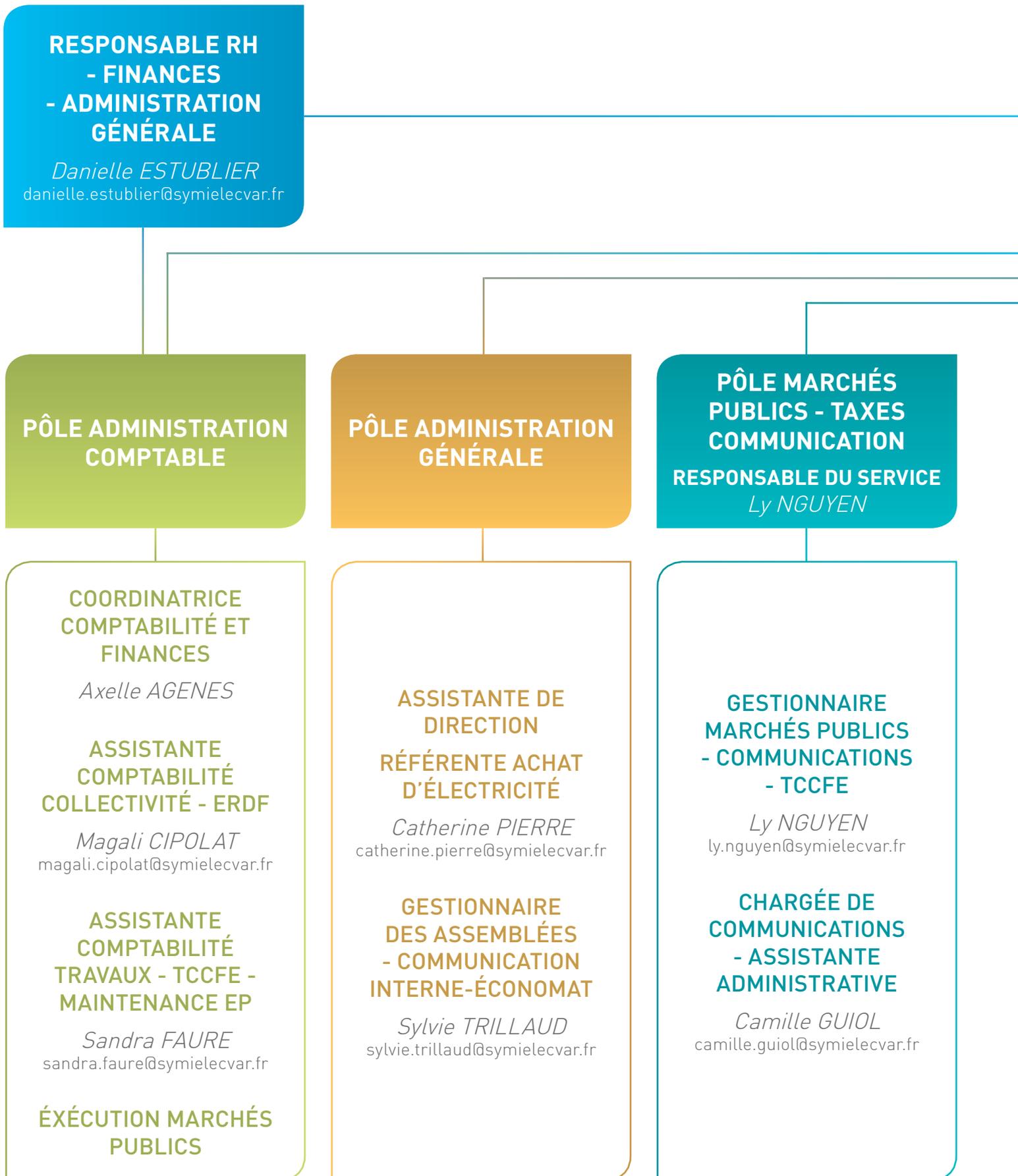
### Association Française de l'Éclairage



### Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

# 3.7 L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

## au 01/10/2018



**DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES SERVICES**

*Philippe ICKE*

**PÔLE CONCESSION  
- TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**

**CONTRÔLEUR DES  
CONCESSIONS  
ÉLECTRICITÉ ET GAZ  
RÉFÉRENT RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE DES  
BÂTIMENTS - RÉSEAUX  
DE CHALEUR**

*Victoria TORRES*

**PÔLE DONNÉES  
GÉOGRAPHIQUES**

**RESPONSABLE DU  
SYSTÈME D'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE**

*Céline FERRARO*  
celine.ferraro@symielecvar.fr

**PÔLE TECHNIQUE  
RESPONSABLE DU SERVICE**

*Frédéric SIMONDI*  
frederic.simondi@symielecvar.fr

**CHARGÉS DES  
OPÉRATIONS DE SUIVI  
DES ÉTUDES ET DES  
TRAVAUX**

*Delphine DURAND*  
delphine.durand@symielecvar.fr

*Jérôme DUVAL*  
jerome.duval@symielecvar.fr

*Damien LEMIEUX*  
damien.lemieux@symielecvar.fr

**CHARGÉ DE LA  
GESTION ET DU SUIVI  
DE LA MAINTENANCE  
ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**CHARGÉ DU SUIVI  
RÉSEAU IRVE**

*Grégory GARGOT*  
gregory.gargot@symielecvar.fr

# 4 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

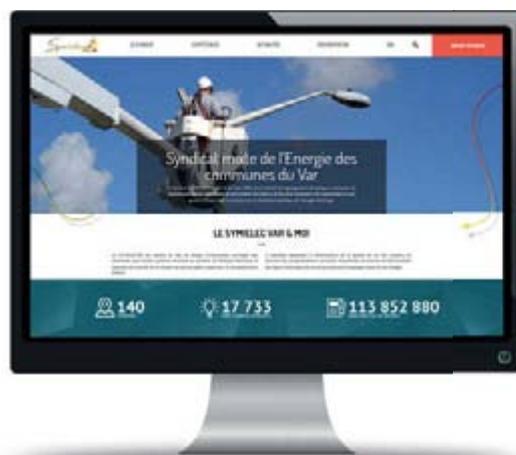
L'historique, l'organisation, l'actualité, les missions et les compétences du SYMIELECVAR sont accessibles sur :

[www.symielecvar.fr](http://www.symielecvar.fr)

Depuis octobre 2018, une nouvelle version du site est mise en ligne. Plus moderne, plus interactif, plus proche des attentes des visiteurs, les premières statistiques sont intéressantes.

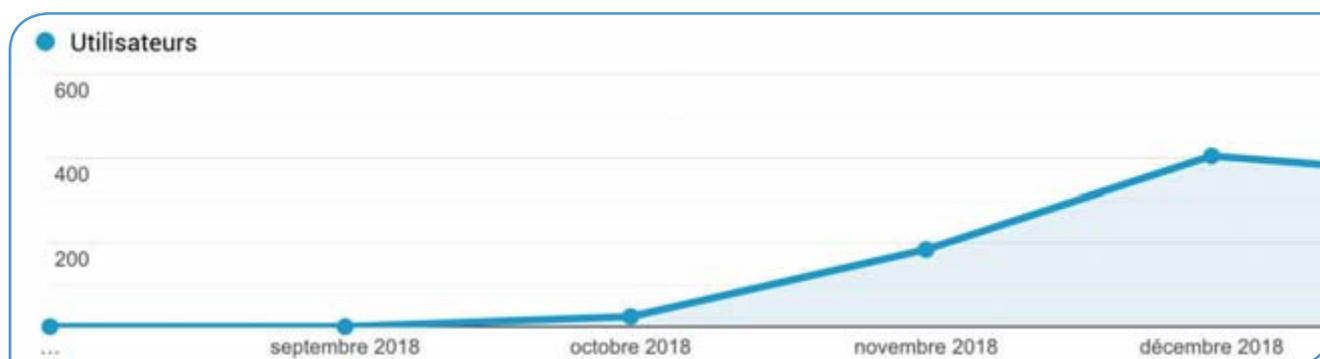
Un espace réservé, dédié aux élus permet de suivre les travaux en cours, de signaler un dysfonctionnement et d'accéder à toute la documentation.

Les identifiants (login et mot de passe) sont à demander au Service Communication à [camille.guiol@symielecvar.fr](mailto:camille.guiol@symielecvar.fr).



## QUELQUES CHIFFRES...

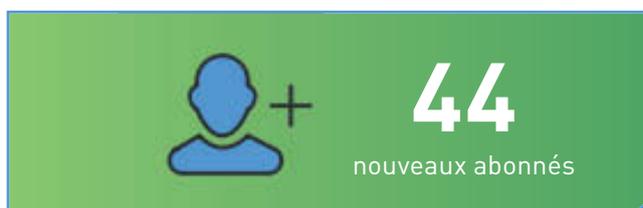
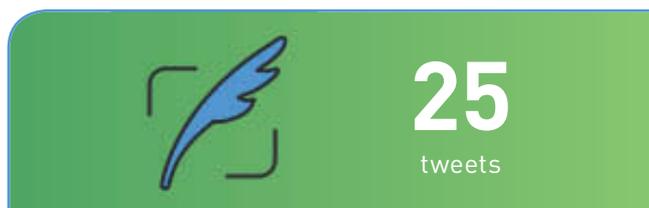
L'évolution des connexions depuis la création du site est intéressante, avec un taux de rebond de 46,35 % très satisfaisant. Grâce à une alimentation régulière des informations, plus de 585 utilisateurs ont visité le site pour une durée moyenne de plus de 5 minutes.



Les pages les plus consultées sont « l'identification » pour accéder à l'espace réservé du site, « l'organigramme » pour visualiser les interlocuteurs du SYMIELECVAR. Arrivent à égalité, la page « actualités » pour suivre les événements du Syndicat et la page « qui sommes-nous ? » pour découvrir nos actions.

Enfin, le site est principalement consulté à 74,4 % via un ordinateur, suivi du mobile avec 22 %. Seulement 3,6 % ont visité le site sur leur tablette.

L'actualité du Syndicat est également relayée sur Twitter : [Suivez-nous ! @SYMIELECVAR83](https://twitter.com/SYMIELECVAR83)



Sélection de tweets du SYMIELECVAR en 2018 :



Le Syndicat édite :

- Un rapport annuel sur l'activité du Syndicat
- Un rapport comprenant l'analyse du Compte-Rendu d'Activité des Concessionnaires (CRAC) des réseaux d'électricité et de Gaz et un contrôle des concessions
- Un rapport de contrôle de la Taxe sur l'électricité (TCCFE)
- Des notes d'information
- Des périodiques trimestriels Var Info Énergie.



## Une borne pour faire le plein d'électricité

Le maire Didier Brémond et les représentants du Symielecvar ont inauguré la borne de recharge de véhicules électriques installée sur la place du Palais de Justice.

Les six bornes installées sur dans la commune s'inscrivent dans le déploiement de 110 bornes de recharge, mises à disposition des utilisateurs en Provence verte. Le projet est piloté par le Symielecvar qui prend en charge la gestion complète du réseau Mouv'elecvar : construction et mise en service, maintenance et dépannage, supervision et accessibilité et paiement des charges par les usagers. Chaque borne est équipée de deux points de charge de 11KW permettant de

même temps.

Le chargement s'effectue au moyen d'un badge avec abonnement ou bien par un système de paiement sans contact carte bleue ou smartphone. À titre d'exemple, une heure de charge permet de parcourir 70 km pour un coût de 2,30 euros avec l'abonnement.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [www.symielecvar.fr](http://www.symielecvar.fr) pour visionner le film Mouv'elecvar en cliquant sur « les bornes de recharge comment ça marche? ».

Mouv'elecvar est une opération réalisée avec le concours des investissements d'avenir de l'État, confiée à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

C. P.



C'est la sixième borne inaugurée dans la commune.

(Photo C. P.)

### BRIGNOLES

## Symielec : des achats groupés d'énergie pour plus d'économies



Le bureau du syndicat réunit lors de l'assemblée générale à Brignoles.

(Photo C. P.)

Le Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var tenait lundi son assemblée générale à Brignoles. L'occasion de dresser le bilan 2017 et d'évoquer les perspectives. Pour cette année, l'une des activités d'importance visera ainsi l'achat groupé d'énergie, qui permet de générer des économies substantielles (le Var est classé parmi les dix premiers clients consommateurs d'énergie), sachant que les dépenses du syndicat se répartissent en trois tiers : achat d'énergie, distribution et taxes. D'ici fin juin, la mise en place de 110 bornes de recharge pour véhicule électrique est prévue sur l'ensemble du Var (lire ci-dessous). Ce réseau varois

fonctionne avec une carte d'abonnement (10 €) qui permet d'obtenir un tarif préférentiel de 2,30 € au lieu de 3,30 € pour une heure de recharge. Les moyens de paiement acceptés sont au nombre de trois : carte d'abonnement, smartphone ou carte bancaire.

Cette infrastructure de recharge se prolonge au-delà du Var dans d'autres départements limitrophes ou plus éloignés, ce qui permet d'assurer une continuité lors des déplacements des usagers. L'objectif pour cette année est de faire connaître l'étendue du réseau, avec la mise en place d'informations auprès des offices de tourisme, des concessionnaires automobiles, des com-

munes, des réseaux sociaux. Un film promotionnel a été créé à cet effet pour présenter en vidéo le manuel d'utilisation des bornes. Le Symielecvar assure ainsi une gestion de

la distribution des énergies avec un service tourné vers l'avenir par la construction d'un service public orienté sur la recharge des voitures électriques.

C. P.

### Un acteur énergétique majeur

Créé en mars 2001, le SymielecVar est l'autorité habilitée à concéder les distributions d'électricité et de gaz naturel sur l'ensemble de son territoire. Ce groupement d'achats est composé de 101 adhérents regroupant 139 communes.

Le syndicat assure auprès des collectivités les missions suivantes : contrôle de concession, maîtrise d'ouvrage des travaux, d'effacement des lignes électriques (enfouissement), contrôle taxe électricité, distribution du gaz, économie d'énergie, mise en place d'un réseau bornes électriques pour voitures, groupement d'achat d'électricité, réseaux d'éclairage public...

### ENTRECASTEAUX

## Un village très branché

C'est entouré de plusieurs conseillers municipaux et en présence de Philippe Icke, directeur du Symielec Var et de son équipe, que le maire Romain Debray a procédé à l'inauguration officielle d'une borne de recharge à usage des véhicules électriques. Idéalement placée, à côté des parkings de la place Burny et devant la médiathèque, cette borne permet d'accueillir deux véhicules simultanément. Fonctionnement facile et formules de paiement ont été brièvement expliqués par un responsable du Symielec Var. Repérable sur les applications internet ou même GPS, le réseau varois (120 bornes pour fin 2018) est compatible avec ceux des départements limitrophes. Le chargement



Le maire Romain Debray a coupé le ruban symbolique.

(Photo Débé)

s'effectue au moyen d'un badge avec abonnement ou par un système de paiement sans contact carte bleue ou sur internet

smartphone. Le premier magistrat entrecastelain a ensuite remercié tous les acteurs de cette mise en place rappelant que cette

borne de recharge faisait partie des nombreux projets de la municipalité dans le domaine énergétique.

DÉBÉ

## Le compteur Linky en questions au Symielec



De nombreuses questions ont été posées sur le nouveau compteur.

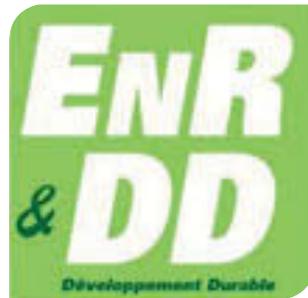
(Photo V. T.)

Avant de faire le point sur le déploiement du fameux compteur Linky, les représentants de l'autonomie ont en prévision et la future création d'une « Unité de référence » au siège du syndicat.

● L'acceptation de l'adhésion du syndicat au Syndicat Mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée, présentée par le président Jacques Freynet, concernant le règlement général pour la protection des données.  
● L'approbation du compte de gestion de clôture du syndicat intercommunal de Bargemon.  
La réunion a également permis d'évo-

quer la mise en place de 110 bornes de recharge pour les voitures électriques dont l'autonomie est en progression et la future création d'une « Unité de référence » au siège du syndicat.  
**Le compteur Linky en question**  
À la demande du conseil syndical, une équipe d'Enedis, conduite par Marc André Gaudin, délégué territorial Var, est venue présenter ce qui change avec le Linky. Selon les intervenants, les nouveaux compteurs devraient simplifier la vie avec des démarches plus faciles, une facturation plus juste et un accompagnement plus personnalisé.  
Après une présentation détaillée technique, l'équipe d'Enedis a répondu aux nombreuses questions posées, sur le rebas de la pose d'un compteur, le dépannage, les différents fournisseurs, les doutes sur les risques d'incendie, le Linky et les « ondes ». Le vote des plusieurs délibérations communales s'opposant à la pose de compteurs a été également évoqué, sachant que la réponse sur la validité de ces délibérations appartient au préfet.  
Une chose est certaine, les représentants des communes ont apprécié l'initiative du conseil syndical de cet échange direct avec Enedis qui a permis de répondre dans les nombreuses questions-reponses les interrogations du simple citoyen.

V. T.



ENR & DD #14 - Avril - Mai - Juin 2018

Transport

# Un réseau de 110 points de charge dans le Var



Mouv'ElecVar est un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques déployé par le Syndicat mixte de l'énergie des Communes du Var. Piloté par le SYMIELECVAR, qui prend en charge sa gestion complète, Mouv'ElecVar est soutenu par le programme des Investissements d'Avenir opéré par l'ADENE.

**P**hilippe Ické, directeur de la collectivité territoriale, explique qu'il s'agit de mettre à disposition des utilisateurs de véhicules électriques des points de recharge et de dévaloriser l'achat de véhicules électriques, moyen de transport inscrit dans le cadre de la transition énergétique. Ainsi, chaque utilisateur peut se recharger sur les bornes avec différents moyens de paiement (Badge d'abonné, Carte bleue sans contact, Carte bleue avec paiement sur internet).

Philippe Ické précise que l'abonné peut utiliser son badge pour accéder aux bornes des départements portés en orange sur la carte. Il paiera le prix de la recharge fixé par chaque opérateur. Ces bornes sont également accessibles à tout autre utilisateur non abonné qui réglera sa charge soit par paiement internet soit par carte bleue sans contact si la borne en est équipée.



Déploiement de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques du SYMIELECVAR au 30 juin 2018 (110 bornes)

### PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat mixte d'Énergie du Var (SYMIELECVAR), Établissement Public, représenté, en 2018, 137 communes. Jacques Freymet, président de l'assemblée, rappelle que le syndicat, créé en mars 2001, est l'interlocuteur privilégié des communes pour toutes les questions touchant au domaine de l'énergie, exerçant l'autorité de contrôle de la mission de service public assurée par le concessionnaire du réseau de distribution d'électricité (ENEDIS). Depuis le 1er janvier 2012, il contrôle également les missions de Gaz Réseau de Distribution France. Le syndicat contribue également à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en assurant des programmations annuelles importantes de travaux de dissimulation des lignes électriques aériennes qui polluent le paysage visuel. Il exerce aussi des missions connexes à l'électricité, comme la mobilité durable.

**SYMIELECVAR**  
 ZAC NICOPOLIS  
 Rue des Lauriers  
 83170 BRIGNOLES  
 04 94 37 28 11

Plus d'information sur le site VarTV, ([www.vartv.fr](http://www.vartv.fr)) rubrique « Comment ça marche » ([www.vartv.fr/#](http://www.vartv.fr/#)) !

Information et accès à la recharge :  
 • par téléphone : 0 970 830 213 ;  
 • par internet : [www.mouvelecvar.orios-infos.com](http://www.mouvelecvar.orios-infos.com)  
[info-usager.silene@spie.com](mailto:info-usager.silene@spie.com) ;

© 2018 et 2019 Magazine N°18

## SALON 2018...

Retour en images sur la présence du SYMIELECVAR à plusieurs évènements en 2018.

### Convention Annuelle des Maires de la Région Sud 16 avril 2018 – Marseille



### e-Mobility - Salon de la mobilité électrique 5 & 6 mai 2018 – Le Pradet



### Journées Nationales de la Lumière - AFE 24 & 25 septembre 2018 – Marseille



Salon des Maires, des Élus locaux et des Décideurs publics du Var  
28 septembre 2018 – Draguignan



Salon La Voiture La Plus « électric »  
du 18 au 20 octobre 2018 – Grand Var





Rue des Lauriers  
Pôle d'activités NICOPOLIS  
83170 BRIGNOLES  
tél. **04 94 37 28 11**  
fax 04 94 37 28 10  
contact@symielecvar.fr

[www.symielecvar.fr](http://www.symielecvar.fr)



Scannez ce QR Code pour accéder  
au site internet du Symielec Var.

#### COMMENT ÇA MARCHE ?

Téléchargez une application de lecture de flash code sur internet.  
Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo  
de votre smartphone ou de votre tablette tactile.